Tous les systèmes d'éducation hors de la famille sont faux dans la mesure où ils s'éloignent du système créé par la Providence

Berthier.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

La patrie et l'Eglise, le sentiment national et le sentiment religieux, loin de s'exclure, se fortifient l'un l'autre, s'élèvent l'un par l'autre

Lacordaire.

30ième année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 3 juillet, 1940. — No. 14.

R. P. Provincial 9916—110e rue (c)

LA RUSSIE S'EMPARE DE LA BESSARABIE

HITLER AIDERAIT CAROL CONTRE STALINE

Le partage des Balkans est commencé. — Les concessions à la Russie ne sont que le prélude au remaniement de la carte des Balkans. — Les Hongrois réclament la Transylvanie

La Russie étend ses griffes

BUCHAREST. — La Russie est entrée en Bessarabie et dans la Bukovine nord sans opposition. Le roi Carol a ordonné la mobilisation générale jusqu'au dernier homme pour faire face au danger d'invasion de la Russie et pour prémunir son pays contre une attaque possible par la Hongrie et la Bulgarie, qui toutes deux désirent regagner le terrain perdu après la grande-guerre.

Le roi Carol a demandé l'aide de Hitler. He hautes autorités affirment que l'Allemagne et l'Italie auraient rassuré le roi en lui promettant de prévenir de nouvelles avances russes dans son royaume.

❖ ❖ ❖

BERLIN, — Dans des milieux officiels, on dit que la cession de la Bessarabie et de la Bukovine du nord à la Russie est une autre phase de l'établissement de l'ordre nouveau européen préparé conjointement par la Russie, l'Italie et l'Allemagne.

"Le geste russe suit une entente générale conclue entre Joseph Staline, Adolf Hitler et Benito Mussolini touchant leurs intérêts respectifs dans tout le sud-est de l'Europe", a-t-on dit.

On a, cependant, refusé de dire quels pays balkaniques seront maintenant affectés par la politique d'expansion italo-germano-russe.

Il semble que le partage des Balkans soit commencé et que la Russie soit appelée à y jouer le plus grand rôle.

Apparemment, les trois puissances totalitaires (Allemagne, Italie et Russie) se sont entendues pour procéder à ce partage. En d'autres termes, la Russie n'est pas entrée en Roumanie sans en avoir informé d'avance, Berlin, sinon Rome.

CAROL A CEDE

Le roi Carol, qui a déclaré si souvent que la Roumanie défendrait chaque pouce de son territoire jusqu'à la dernière goutte de sang a cédé à la Russie la Bessarabie et la Bukovine du nord. La Bessarabie est la riche province dont s'empara la Roumanie durant la guerre civile russe qui suivit la révolution bolchévique.

Ainsi, la Russie, avec la collaboration de la Hongrie, obtient une mainmise complète sur toute la côte de la mer Noire, jusqu'à la frontière de la Turquie et jusqu'au débouché de l'Allemagne sur le Danube. Il semble que l'Allemagne ait demandé une main libre ailleurs dans les Balkans comme prix de l'occupation russe de la Roumanie.

UN PRELUDE

Le partage de la Roumanie n'est que le prélude au remaniement de la carte des Balkans. Il est probable que la Bulgarie réclamera le retour de la région du Doubrudja, qu'elle dût céder à la Roumanie, et que la Russie appuirera cette réclamation. Si la Russie insiste, il sera impossible à la Roumanie de refuser.

De leur côté, les Hongrois réclameront la Transylvanie et Banat, provinces hongroises cédées à la Roumanie en vertu du traité de Trianon.

En d'autres mots, toutes les "injustices" et les modifications territoriales des traités d'après guerre seront "balayées".

L'Allemagne, en outre de sa part de la Pologne, exercera probablement une "protection" paternelle sur la Slovaquie, la Hongrie, une grande partie de la Roumanie nord-occidentale et de la Yougoslavie orientale. L'Italie dominera l'Albanie, la Grèce et, peut-être, la côte dalmate de la Yougoslavie, sur l'Adriatique. La Russie recouvrera toutes ses pertes d'après-guerre, sauf la partie occidentale de la Pologne.

REDUCTION DE MOITIE

La Roumanie doit faire face à la réduction de son territoire d'avant-guerre, ainsi qu'à la perte de plus de la moitié de son territoire.

La mainmise russe sur les ports de Constanza et de Tulcea constitue un coup sensible porté à la souveraineté roumaine.

Il se peut aussi que le roi Carol doive se retirer, car sa popularité ne cesse de décroître.

Il faut aussi se rappeler que la Russie n'a pas oublié que Carol a supprimé les communistes roumains en recourant à des mesures rigoureuses.

Le roi CAROL de Roumanie

Le Parlement décide d'amender la constitution

Le gouverneur général du Canada et la princesse Alice reçoivent le salut, du haut des marches du Parlement, après la cérémonie du serment d'office prêté par Son Excellence le comte d'Athlone. On reconnaît, à l'arrière de notre nouveau gouverneur général, le premier ministre King et l'honorable sénateur Raoul Dandurand.

UNE RESOLUTION

ON DEMANDE AU PARLEMENT BRITANNIQUE D'AMENDER NOTRE CONSTITUTION DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CREATION DE L'ASSURANCE-CHOMAGE.

M. LAPOINTE

OTTAWA, — Trois provinces, Québec, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, qui jusqu'ici faisaient des objections d'ordre constitutionnel à l'adoption d'une loi d'assurance-chômage sont maintenant en faveur que le gouvernement fédéral demande un amendement à la constitution pour lui permettre de légiférer en ce sens.

La correspondance échangée entre M. Mackenzie King et les premiers ministres de chacune de ces provinces, a été déposée en Chambre.

L'hon. M. Aberhart de l'Alberta bien qu'il doute d'une assurance à base contributoire aide de façon appréciables les chômeurs, ne veut pas toutefois contrecarrer la volonté exprimée par les huit autres provinces.

L'hon. Adélard Godbout, de Québec, invita d'abord le gouvernement d'Ottawa à demander l'avis de ses conseillers juridiques. M. King a obtenu cet avis de conseillers qui ont conclu que la meilleure façon de procéder serait d'amender la constitution. Le premier ministre de Québec, donna alors son assentiment au projet fédéral.

L'hon. A. Dysart, du Nouveau-Brunswick, adopta la même attitude.

Immédiatement après la déposition de cette correspondance par le chef du gouvernement, l'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, fit adopter en moins de trois heures de débat à la Chambre Basse la résolution d'amendement de la constitution canadienne pour les fins de législation dans le domaine de l'assurance-chômage. Cette résolution demande au roi que le parlement anglais approuve un amendement à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à permettre la mise en vigueur d'un plan d'assurance-chômage contributoire et obligatoire.

Le Sénat canadien et la guerre

"NOUS SOMMES MENACES, FAISONS FACE AU DANGER COMME DES BRAVES ET MARCHONS A LA VICTOIRE" (M. MARCOTTE)

OTTAWA, — "Nous sommes menacés. Faisons face au danger comme des braves et marchons à la victoire". C'est par ces paroles que le sénateur Arthur Marcotte, conservateur de Québec, a terminé le débat à la Chambre haute sur le premier rapport du comité spécial de coopération de guerre. Le Sénat a adopté le rapport qui demande aux sénateurs de coopérer sans délai dans le domaine de l'information de guerre.

M. Marcotte a déclaré que la France s'était crue prête. "Le monde sait aujourd'hui", a-t-il dit, "qu'elle n'était pas prête. Voici l'heure de défendre le Canada et le Sénat a le devoir de placer ce fait en pleine lumière devant de peuple."

Le sénateur conservateur a donné lecture de deux lettres d'un vif intérêt, l'une venant d'un homme d'affaires en vue de Paris concernant la situation qui existait en France l'automne dernier et la réponse de M. Marcotte.

HITLER A STRASBOURG

BERLIN, — Le haut commandement Allemand annonce que Hitler a visité l'ancienne ville de Strasbourg, vendredi dernier, jour anniversaire de la signature du traité de Versailles. Le communiqué ajoute que le Fuehrer est démeuré assez longtemps dans la cathédrale.

On propose que l'anglais et le français soient seuls permis dans les places publiques

Au grand ralliement de la Légion Canadienne, au Memorial Hall, mercredi dernier, les membres de la région de Prince-Albert ont passé une résolution des plus intéressantes. Sur la proposition de la branche de Wakaw et avec l'approbation unanime de l'assemblée, on demandait que la langue française et la langue anglaise fussent seules autorisées dans les réunions publiques.

A l'appui de cette réclamation les faits abondèrent. M. Andrew Fraser de la branche de Wakaw signalait qu'au jambore de deux jours tenu à Wakaw par l'Association de la Jeunesse Ukranienne (association condamnée sous le nom de Fédération de la Jeunesse Ukranienne depuis la guerre), on n'avait employé que la langue ukranienne à toutes les réunions.

M. R.-M. Paul de la même circonscription ajoutait qu'un cas typique s'était présenté en Cour. Le juge du district avait du céder à la demande d'interprétes pour quatre témoins ukraniens résidant au pays depuis plus de quarante ans. Un autre affirmait qu'à l'école de Linwood, entre Shellbrook et Medstead, les contribuables de langue anglaise avaient eû maille à partir pour installer une institutrice de langue anglaise à la place de l'ukrainienne qui ne parlait pas l'anglais. Il ajoutait que cette institutrice gardait les enfants une heure après la classe pour leur enseigner l'ukranien. Pourtant ce sont les langues anglaise et française qui sont officielles au Canada, dans la Chambre des Communes, à la radio et sur la monnaie.

Une autre résolution voulait que toute personne reconnue pour ses activités passées dans les organisations aujourd'hui illégales fût internée. Il ne s'agissait pas, disait-on, des membres passifs, qui bien souvent jouaient le rôle d'innocentes victimes, mais de ceux qui animaient jadis ces organisations.

On protesta de même contre toute insulte lancée à la face des soldats français, chevaliers de la bravoure et de l'honneur toujours.

Il fut aussi question de l'enrégistrement national dont on souhaite la réalisation immédiate; de la célébration réelle des fêtes civiles; du contrôle des armes à feu, excluant totalement les étrangers de la possession de ces armes.

Wilkie choisi candidat républicain à la présidence des Etats-Unis

PHILADELPHIE, — M. Wendell L. Wilkie a été choisi candidat du parti républicain pour la lutte à la présidence des Etats-Unis, cet automne.

Il a été choisi au sixième scrutin.

Trois candidats se sont partagé les votes: MM. Taft, Dewey et Wilkie. Ce dernier n'avait commencé sa campagne que ces toutes dernières semaines. Il est un employé de compagnies d'utilités publiques et est né dans l'Indiana.

Le premier vote a été comme suit: Dewey 360; Taft 189; Wilkie 105;

Le second vote: Dewey 338; Taft 203; Wilkie 171;

Le troisième vote: Wilkie 259; Taft 212; Dewey 315;

Le quatrième vote: Wilkie 306; Taft 254; Dewey 250;

Le cinquième vote: Wilkie 429; Taft 377;

Le sixième vote: Wilkie 502. Ce vote a été ensuite déclaré unanime. Il fallait 501 votes pour être choisi.

LES LIBERAUX L'EMPORTENT A BATTLEFORD

Par une majorité de 1,227 sur son adversaire Max Campbell, représentant de la C.C.F., le candidat libéral Paul Prince vient de remporter un triomphe qui n'a pas eu d'égal depuis bien des années à Battleford.

Le vote n'a été que de 2,951 contre 1,724 à cette dernière élection supplémentaire, alors qu'en 1938 la circonscription électorale provinciale de Battleford donnait 3,119 votes aux libéraux, 2,085 aux créditistes et 1,287 aux C.C.F. La pluie qui s'abattit sur plusieurs routes de la région explique sans doute les abstentions.

Cette campagne qui a mis aux prises pour la première fois les deux chefs de partis, le premier ministre Patterson et son antagoniste Williams de l'opposition a porté surtout l'attitude du gouvernement au sujet de la guerre.

LE GENERAL BALBO TUE

L'un des artisans du parti fasciste

GOUVERNEUR DE LIBYE

ROMÉ. — Le maréchal Italo Balbo, gouverneur de la Libye, a été tué, lorsque l'avion qu'il pilotait a pris feu et s'est abattu sur le sol à Tobruk, Libye, le 28 juin. Balbo et les membres de l'équipage ont péri.

* * *

En 1933, Balbo dirigea une envolée de plusieurs avions italiens au Canada et aux Etats-Unis.

❖ ❖ ❖

Balbo a joué un rôle important dans la formation du parti fasciste en Italie. Il a rempli les fonctions de ministre de l'économie nationale et de général de l'armée des chemises noires; puis de secrétaire de l'air, ministre et général de la flotte aérienne.

10,000 AVIONS ET 20,000 MOTEURS

NEW-YORK. — Le "Star" de Montréal publiait récemment que les manufacturiers d'avions américains ont reçu des commandes pour plus de 10,000 appareils de combat et plus de 20,000 moteur d'avions de type militaire. Ces commandes ont été placées par la commission d'achat des Alliés.

On n'a pu savoir le montant total des commandes des Alliés car les membres de la commission des achats ont été tellement débordés à donner des commandes qu'ils n'ont pas eu le temps de calculer la valeur exacte des achats. Les derniers estimés faisaient voir que les Alliés avaient commandé 8,000 appareils pour un milliard et six cent millions de dollars en approvisionnements de guerre. On croit donc que le montant des commandes dépasse aujourd'hui $2,000,000,000.

NOUVELLE TOURNEE du "PATRIOTE"

Sous les auspices de l'A.C.F.C. — **Soirée française dans les centres franco-canadiens.**

voir les détails à la page 4

.: D'une semaine à l'autre .:

26 JUIN

CONCENTRATIONS DE TROUPES RUSSES ET ITALIENNES

ISTAMBOUL, Turquie, 26. — On apprend que l'Italie concentre des troupes sur sa frontière voisine de la Yougoslavie dans les Balkans; des villages-frontières auraient été évacués.

D'autre part, la Russie déplacerait des troupes du Caucase vers la Bessarabie qui est encore au pouvoir de la Roumanie, ainsi qu'à la frontière allemande.

A CLERMONT-FERRAND?

IRUM, frontière franco-espagnole, 26. — D'après une information locale, le gouvernement français du maréchal Pétain s'établirait temporairement à Clermont-Ferrand, entre Paris et Lyon. De Bordeaux hier, ont apprenait que le gouvernement français faisait des arrangements avec les autorités allemandes pour le retour éventuel du gouvernement à Paris.

* * *

ENCORE A L'OEUVRE

GIBRALTAR, 26. — Les sous-marins français patrouillent encore les eaux de la Méditerrannée occidentale, d'après les rapports des réfugiés arrivant à Tanger (Maroc espagnol.)

* * *

ATTAQUES REUSSIES

LONDRES, 26. — Des troupes et des unités navales britanniques ont atterri hier à différents points de la côte ennemie, ont pris contact avec les troupes allemandes et leur ont infligé des pertes, annonce-t-on officiellement aujourd'hui.

* * *

RAIDS AERIENS

LONDRES, 26. — Le ministère britannique de l'Air annonce que des avions de la R.A.F. ont bombardé des aérodromes, des bases navales, des réservoirs d'essence, des usines d'avions et des points de concentration de troupes ennemies en Hollande et en Allemagne, lundi soir et mardi matin.

Le ministre précise que l'aérodrome hollandais d'où des nuées d'avions allemands décolleront bientôt pour attaquer en masse l'Angleterre, a été longuement bombardé.

Les avionneries et l'aérodrome de Deichshausen, près de Brême, a aussi reçu la visite de la R.A.F., tandis que d'autres appareils anglais s'attaquaient à la base navale allemande d'Helder.

NOUS PARLONS FRANCAIS
Prescriptions remplies avec soin
Vous trouverez ici tout ce qui s'achète dans une pharmacie
PHARMACIE
McArter
Entre Woolworth et le Théâtre Strand. Téléphone 2114

REDUCTION
sur BILLETS de CHEMIN DE FER
De PRINCE-ALBERT à WINNIPEG
$12.95 Aller-retour
Taux réduits proportionnels des stations entre Prince-Albert et Ancrum, Prince-Albert et Osler, Davis et Hudson Bay Junction.
BON POUR DEPART
les 11-12-13 juillet.
POUR LE RETOUR
Les passagers des stations entre Prince-Albert et Ancrum quittent Winnipeg jusqu'au lundi le 15 juillet inclusivement.
Les passagers des stations entre Prince-Albert et Osler quittent Winnipeg jusqu'au mardi le 16 juillet inclusivement.
Les passagers des stations entre Davis et Hudson Bay Junction quittent Winnipeg jusqu'au mercredi le 17 juillet inclusivement.
Bon sur les "coaches" seulement. Pas d'enregistrement de bagages. Billet moitié-prix pour les enfants de cinq à douze ans Plus amples informations chez l'agent local.
CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

27 JUIN

ATTAQUES AERIENNES EN ALLEMAGNE

LONDRES, 27. — On apprend que les aviateurs anglais ont attaqué vigoureusement nombre d'objectifs militaires de la Ruhr hier, et que l'un des appareils anglais a atteint une raffinerie de pétrole à l'est de la Ruhr.

* * *

EN ANGLETERRE

Les aviateurs allemands ont attaqué la nuit dernière la Grande-Bretagne pour la sixième fois en neuf jours. Les attaques aériennes allemandes, dirigées surtout contre l'est de l'Angleterre et l'Ecosse, sont survenues peu de temps après que le ministre de la Guerre Anthony Eden eut averti la population anglaise de s'attendre à des attaques de ce genre et peut-être même à des attaques d'un autre genre.

* * *

COMMUNIQUE ANGLAIS

Le ministère anglais de l'aviation a annoncé que deux appareils allemands avaient été descendus, qu'un autre avait été gravement endommagé, que les attaques n'avaient fait que peu de victimes et des dommages insignifiants.

* * *

EN SOMALIE ITALIENNE

NAIROBI, Kenya, 27. — Un communiqué officiel annonce que des patrouilles anglaises ont pénétré à vingt milles à l'intérieur de la Somalie italienne sans rencontrer de résistance, et que les bandes conscrites par les Italiens en Ethiopie et en Somalie cherchent à déserter pour passer aux Anglais.

EN EGYPTE

LE CAIRE, Egypte, 27. — Le commandement anglais annonce qu'un puissant détachement de troupes italiennes soutenu par des chars d'assaut a réussi à enlever un avant-poste anglais à la frontière de l'Ethiopie et de la Somalie anglaise. La petite garnison anglaise aurait réussi à se retirer en bon ordre après avoir soutenu un siège de quatre heures.

L'aviation anglaise a attaqué avec succès les bases italiennes de Gura, de Macaaca et d'Assab.

* * *

ATTAQUE CONTRE MALTE

LA VALLETTE, Malte, 27. — Les aviateurs italiens ont attaqué hier à cinq reprises la base navale anglaise de Malte et les bombes jetées dans le quartier ouvrier auraient fait 23 morts.

* * *

COMMUNIQUE ALLEMAND

BERLIN, 27. — Le haut-commandement allemand affirme aujourd'hui que l'on a repoussé facilement des attaques de reconnaissance menées par de petites forces navales anglaises contre la côte du nord de la France au cours de la nuit du 24 au 25 juin. Il affirme en outre que les aviateurs allemands ont bombardé avec succès au cours de la nuit du 26 au 27 juin les aéroports et les fabriques d'avions de la Grande-Bretagne et coulé des navires ennemis d'un déplacement total de 35,000 tonnes.

* * *

LA BESSARABIE AUX RUSSES

BUCHAREST. — La Roumanie a consenti aujourd'hui de vaste concessions à la Russie, entre autres la Bessarabie.

28 JUIN

BOMBARDEMENTS EN ANGLETERRE

LONDRES, 28. — Les avions de bombardement allemands ont attaqué la Grande-Bretagne la nuit dernière pour la septième fois en dix jours. Leurs efforts ont porté contre le nord-est et le sud-est de l'Angleterre ainsi que contre le sud-est de l'Ecosse. Les aviateurs allemands ont rencontré une vigoureuse résistance de la part des avions de chasse et des batteries de la D. C. A. Le communiqué du ministre de l'aviation et du ministère de la Sûreté nationale affirme que les bombardements n'ont fait que très peu de victimes et aucun dommage sérieux.

* * *

A LA FRONTIERE ESPAGNOLE

BERLIN, 28. — Le haut-commandement allemand annonce aujourd'hui que des détachements de l'armée d'occupation ont atteint la frontière espagnole au sud de Bayonne et que toute la côte française de l'Atlantique et de la Manche est maintenant sous le contrôle entier de l'Allemagne.

* * *

Le wagon dans lequel fut signé l'armistice de 1918. Les Boches ne se gênent pas en pays conquis et leur premier acte ne fait rien augurer de bon pour les Français. Hitler a donné ordre de conduire le wagon à Berlin.

Le magnifique château de Compiègne, bâti sous Louis XV et enrichi par Napoléon Ier.

DESTRUCTION DE NAVIRES

Le bulletin allemand affirme que le lieutenant-capitaine Prien, le commandant du sous marin qui a pénétré l'an dernier dans la base anglaise de Scapa-Flow et coulé le cuirassé "Royal Oak", vient de rapporter la destruction de navires ennemis d'un déplacement total de 40,100 tonnes.

* * *

GRANDE ACTIVITE DE L'AVIATION

Le bulletin affirme encore que l'aviation allemande a bombardé la nuit dernière avec succès les fabriques d'armements et les ports du sud et du centre de l'Angleterre. Les bombardements anglais auraient fait hier plusieurs victimes et quelques dommages en Allemagne, notamment à Hanovre. Les appareils et les Allemands un seulement.

* * *

TRANSPORT ALLEMAND DE 8,000 TONNES COULE

LONDRES, 28. — L'Amirauté a annoncé aujourd'hui que le sous-marin "Tetrarch" a torpillé et coulé un transport allemand de 8,000 tonnes lourdement chargé au large de la côte sud de la Norvège.

* * *

COMMUNIQUE ITALIEN

ROME, 28. — Le haut-commandement italien rapporte dans son communiqué d'aujourd'hui que l'aviation italienne s'est montrée fort active en Afrique-Nord et en Afrique orientale.

29 JUIN

DEUX SOUS-MARINS ITALIENS COULES

LONDRES. — L'Amirauté annonce aujourd'hui que deux autres sous-marins italiens ont été coulés. Antérieurement on avait annoncé que sept sous-marins italiens avaient été détruits.

* * *

DESTROYEUR DETRUIT

CAIRE Un communiqué naval annonce aujourd'hui la destruction d'un destroyeur ennemi dans le centre de la Méditerranée.

* * *

BOMBADIER ALLEMAND ABATTU

LONDRES. — Des avions allemands ont survolé le côte sud-est de l'Angleterre. Les avions de poursuite de la Force Royale ont descendu un bombadier allemand.

* * *

LES ALLEMANDS A BORDEAUX

BORDEAUX. — Le gouvernement français devait quitter Bordeaux aujourd'hui pour Clermont-Ferrand ou une autre ville du territoire inoccupé de France. On remarquait aujourd'hui la présence de plusieurs soldats allemand à Bordeaux. On croit qu'une colonne motorisée allemande a maintenant atteint la frontière espagnole.

* * *

RAIDS AERIENS A JERSEY

LONDRES. — Des avions allemands ont bombardé les îles démilitarisées de Guernesey et Jersey. 23 personnes ont été tuées et 36 blessées à Geurnesey et 6 tuées et plusieurs blessées à Jersey.

* * *

LA RUSSIE FERME DES PORTS

NEW-YORK, 29. — Des rapports de la BBC affirment que la Russie a fermé trois de se ports sur la mer Noire, entre autres Odessa.

* * *

BOMBES ANGLAISES

LONDRES. — Des experts ont découvert que les bombes lancées par les avions alemands sur l'Ecosse jeudi soir avaient été fabriquées par des usines anglaises. Il s'agit sans doute des bombes saisies par les Allemands dans les Flandres.

* * *

USINES ALLEMANDES BOMBARDEES

LONDRES. — La Force Royale aérienne a bombardé aujourd'hui plusieurs objectifs militaires en France, en Allemagne et en Hollande; elle a endommagé des usines, des gares de chemin de fer, des aérodromes, etc... Un des avions n'est pas revenu.

1 JUILLET

LES RUSSES CAPTURENT RENI

BUCHAREST, — De petits chars d'assaut russes, transportés par avions, ont capturé Reni, au confluent du Danube et des rivières Prut, dimanche dernier. Position stratégique à l'embouchure du Danube.

* * *

UNITES MECANISEES A L'OEUVRE

CAIRE. — Des unités mécanisées ont percé les défences de l'Erytrée et infligé de sérieuses pertes aux Italiens.

* * *

GOERING DANS PARIS

LONDRES. — Le maréchal Goering s'est promené en automobile dans Paris, vendredi dernier. Il était tout souriant.

* * *

BOMBES INCENDIAIRES

LONDRES. — Des bombardiers allemands ont fait pleuvoir une quantité de bombes incendiaires sur le nord-est de l'Ecosse.

* * *

LA FORCE ROYALE AERIENNE TRES ACTIVE

LONDRES. — Les avions de la Force Royale aérienne ont fait quatre attaques contre l'Allemagne et autres positions ennemis en 24 heures et détruit des munitions et endommagé des objectifs de guerre.

* * *

LES RUSSES SE PREPARENT

WASHINGTON. — Selon certaines informations la Russie se prépare en vue d'une attaque probable du Reich contre l'Ukraine.

2,500 AVIONS LIVRES AUX ALLIES

NEW-YORK. — D'après les statistiques de la Commission anglo-française d'achats de matériel de guerre, 2,500 avions de combat et d'entraînement ont été livrés à la Grande-Bretagne et la France par les manufacturiers américains. Le nombre des commandes se chiffre à 10,500.

Dix mois de guerre

1er SEPTEMBRE. — L'Allemagne envahit la Pologne. Dantzig "retourne au Reich".

3 SEPTEMBRE. — Chamberlain et Daladier annoncent que leur pays est en guerre avec l'Allemagne.

17 SEPTEMBRE. — La Russie envahit la Pologne.

19 OCTOBRE.—La Turquie signe une alliance militaire avec les Alliés pour résister à toute agression dans les Balkans.

30 NOVEMBRE. — La Russie envahit la Finlande.

17 DECEMBRE. — Le "Graf Spee" est sabordé par son équipage au large de Montévidéo, en Uruguay.

13 MARS. — Le traité de paix russo-finlandais est signé à Moscou.

9 AVRIL. — L'Allemagne occupe le Danemark et envahit la Norvège.

15 AVRIL. — Les troupes alliées débarquent en Norvège.

2 MAI. — Les alliés se retirent du centre de la Norvège, à cause de la supériorité aérienne allemande.

10 MAI. — L'Allemagne envahit la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Winston Churchill succède à Chamberlain.

14 MAI. — La Hollande capitule et la reine Whilhelmine et le gouvernement hollandais s'établissent à Londres.

19 MAI. — Le général Maxime Weygand remplace le général Maurice Gamelin comme généralissime allié.

29 MAI. — Le roi Léopold de Belgique se rend ainsi que l'armée Belge et le cabinet se réfugié en France et décide de poursuivre la guerre.

2 JUIN. — Le ministère britannique de la Guerre annonce que les quatre cinquième de la force expéditionnaire anglaise ont été évacués des Flandres.

4 JUIN. — Comme le vice-amiral Jean-Marie Abrial, de la Marine française, monte à bord de son navire à Dunkerque, les Allemands complètent leur campagne dans les Flandres en occupant ce port.

5 JUIN. — L'offensive allemande de la Somme commence à l'aube.

10 JUIN. — Mussolini annonce l'entrée de l'Italie dans la guerre.

14 Juin. — Les troupes allemandes, pour le seconde fois en un siècle entrent dans Paris, alors que les Français abandonnent la capitale pour la sauver de la destruction.

16 JUIN. — Le cabinet Reynaud démissionne et est remplacé par celui du maréchal Pétain.

17 JUIN. — Pétain demande à Hitler de faire la paix comme "entre soldats". Hitler et Mussolini prient l'Espagne de se joindre à eux pour fixer les conditions de paix.

21 JUIN. — Hitler remet lui-même ses conditions de paix aux émissaires français.

LE WAGON HISTORIQUE EST A BERLIN

ORDRES D'HITLER

BERLIN, — Le chancelier Hitler a ordonné le transport, de Rethondes à Berlin, de l'historique wagon de chemin de fer français dans lequel a été signé l'armistice de 1918 et dans lequel Hitler a présenté aux délégués français les conditions de l'armistice.

Avant de quitter Compiègne, Hitler a donné les ordres suivants: a) transporter à Berlin le wagon historique, les plaques commémoratives et le monument de la victoire des Alliés; b) détruire l'emplacement avec ses dalles et les pierres commémoratives où stationnèrent les deux trains qui amenèrent les délégations française et allemande en novembre 1918; c) conserver intact le monument au maréchal Foch qui a été érigé au même endroit.

IMPORTANTES UNITES DE LA FLOTTE FRANCAISE A CASABLANCA

LONDRES, — On rapporte de Gibraltar que d'importantes unités de la flotte française ainsi que des escadrilles de l'aviation française se sont rassemblées dans le port de Casablanca, sur la côte atlantique du Maroc français.

IMMIGRATION

LONDRES. — L'ambassade américaine est débordée de demandes de la part d'Anglais qui désirent immigrer aux Etats-Unis pour la durée de la guerre. Durant une semaine l'ambassade à reçu 10,000 requêtes.

COMMANDES DE MUNITIONS AU CANADA

LONDRES, — M. Herbert Morrison, ministre de l'approvisionnement, a annonsé à la Chambre des Communes, que des commandes de munitions pour 5 millions de livres (environ $22,250,000) ont été placées au Canada au cours de la semaine dernière.

MIRACLE YEAST
Fait le pain en 5 heures
Mangez-la pour votre santé
Une bonne levure pour brassin
Produit de
DYSON'S LTD.
Winnipeg Manitoba

MODERN BREAD
Company, Ltd.
PAIN "SOM-MOR"
Chez tous les épiciers.
Envoyez votre commande
Devenez notre agent
Prince-Albert, Sask.
Tél. 2838

ACCESSOIRES pour AUTOS
de toutes marques
Si votre auto a besoin de réparations, venez nous voir.
Nos prix vous surprendront
NEW AUTO WRECKERS
Tél: 2262 173 Rue River
Prince-Albert, Sask.

Nous avez-vous trouvé un lecteur ?

ANNONCES CLASSEES

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée. Minimum, 50 sous par insertion
TARIF, ... 2 sous par mot

Maîtresses demandées

DEUX MAITRESSES bilingues demandées pour l'école de Forget No. 1320. Grade 1 à 7 $700.00; Grade 1 à 12 $800.00. Références exigées. Frank Hudon, Forget, Sask.

Institutrice demandée

ON DEMANDE pour l'Ecole Bellevue institutrice bilingue. Grade 1 à 5. Salaire $700. Résidence. Ouverture 29 juillet. S'adresser à Adrien-E. Gaudet, St-Isidore de Bellevue, Sask.

Institutrice demandée

ON DEMANDE:— Institutrice bilingue. Salaire $700.00. Ecole Ferland, No. 3409. Ouverture le 26 août. S'adresser au Président L. Fournies, Ferland, téléphone 11-1-4.

Institutrice demandée

ECOLE ST-ALBERT, No. 4284, Institutrice demandée pour la rentrée des classes, salaire $700.00 par année, références et expérience avec application. Louis Puech secrétaire, Sandall, Sask.

Instituteur demandé

ON DEMANDE instituteur ou institutrice bilingue avec certificat de première classe pour Emilibury, D. S. 3421, Albertville, Sask. Les classes commencent le 3 septembre; le salaire est de $700 comptant pour les 200 jours d'enseignement. S'adresser à M. Eugène Hébert, secrétaire, Albertville, Sask.

Ecole pour entraînement des aviateurs dans le nord de la Saskatchewan.

L'on recevra des requêtes pour les positions suivantes:-

- Trois commis,
- Deux sténographistes
- Un opérateur de téléphone
- Un chef instructeur sur terrain
- Un instructeur de navigation
- Un instructeur assistant d'armement
- Un entraîneur de relais et un instructeur d'avion
- Un ingénieur et un instructeur de manoeuvres
- Un télégraphiste
- Un ingénieur aéronautique
- Quarante ingénieurs assistants-junior et apprentis
- Deux contrôleurs
- Trois magasiniers
- Deux empaqueteurs de parachutes
- Deux conducteurs de transports mécanisés
- Cinq surveillants de jour et de nuit
- Huit cuisiniers et servants

Entrée en fonction dès la première partie de juillet. Les requêtes ou demandes doivent être accompagnées de deux (2) références. Adressez les requêtes à la "Saskatchewan Flying Training School Ltd.", Casier postal 810, Prince-Albert, Sask.

LIVRES DE COMPTOIR à vendre au PATRIOTE DE L'OUEST cinq sous l'unité.

CERTIFICATS de Baptême et de mariage, formules de recensement, $1.25 le cent.

Cartes Professionnelles

DR E. A. SHAW
SPECIALISTE DES YEUX, OREILLES, NEZ ET GORGE
Bureaux dans l'Edifice Rowe
Vis-à-vis le Bureau de poste
Téléphone 2170 Résidence 3556
PRINCE-ALBERT, SASK.

HARRIS & NELSON
Avocats, Percepteurs, Notaires
Walter H. Nelson, LL.B.
Frank M. Harris, LL.B.
SUITE 1, Edifice MILLER
Prince-Albert, Sask. Tél: 3518

DOCTEUR LeBLOND
MEDECIN, CHIRURGIEN
(Electro-Thérapie des amygdales)
Bureau et résidence - Edif. Mitchell
Tél: 3529 Prince-Albert, Sask.

DR R. E. PARTRIDGE
DENTISTE
Suite 1, Carré McDonald, audessus de la pharmacie Liggett's
Tél: 3286, demeure au Bliss Block
Prince-Albert, Sask.

H. J. COUTU, C.R.
AVOCAT, NOTAIRE
Suite 5, Edifice Imperial Bank
PRINCE-ALBERT - - - SASK.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Publié par l'imprimerie "Le Patriote" Limitée,
à PRINCE-ALBERT, SASK.
J. VALOIS, O.M.I.: Directeur.

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest, Prince-Albert, Saskatchewan.
TELEPHONE 2964

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS

Les temps sont durs; ils sont le fruit de l'ambition humaine qui n'a plus d'autres lois que celles de la force. Comment en sortirons-nous? Sa Sainteté Pie XII le rappelait une fois de plus dans sa dernière réception aux jeunes mariés d'Italie: "Nulle paix n'est possible, tant que les hommes ne sacrifieront pas leurs passions personnelles au bien commun de l'humanité, PAR LA RENAISSANCE SPIRITUELLE".

Dieu manque . . . . ., le veau d'or l'a remplacé. "Si les Etats-Unis pouvaient renoncer à l'idolâtrie des richesses, ils pourraient revenir aux principes de leurs fondateurs et devenir une nation de pieux citoyens". Le cardinal O'Connell de Boston complétait ainsi la pensée du Pape ajoutant que cet amour immodéré de l'or créait les conditions les plus favorables au communisme et se trouvait la cause de tous les troubles, de toutes les ruines actuelles.

Ce mal qui ronge la société et que dénoncent tour à tour le Saint-Père et l'éminent prélat américain, ce mal qui nous a atteints au Canada peut-être, le détruirons-nous ou attendrons-nous qu'il nous détruise nous-mêmes? Nous y pouvons quelque chose. Pour le comprendre écoutez l'histoire de Maître Ourliac.

On l'appelle à la Cour pour la défense d'un criminel. L'inculpé avait abattu son contremaître à coup de révolver. Le fait était indéniable: les témoins abondaient. Pour toute excuse l'ouvrier avait sa détresse: on l'avait congédié après engueulade avec le patron; consterné à la vue de ses petits enfants désormais sans pain, de sa femme inquiète, il avait refoulé sa colère et des excuses il présentait au maître de l'usine. L'autre crut bon d'employer l'arme des gros, d'indiquer froidement la porte. Notre homme eut tôt fait de revenir et de décharger son arme dans la poitrine de l'ennemi. Sa vengeance assouvie il n'attendait rien de la société.

De longues heures durant, l'avocat s'acharna à fouiller, à chercher, sa conscience de chrétien lui interdisant le mensonge, mais son coeur charitable voulant arracher à la guillotine ce malheureux qu'il plaignait. Maître Ourliac voyait en lui une victime, il s'en constitua le défenseur. "Messieurs les Juges", réclama-t-il au jour du procès, "vous n'avez pas le droit de condamner ce concitoyen. J'en appelle à votre sens de la logique. Vous qui publiez dans vos journaux, dans vos revues, qu'il n'existe point de Dieu, si vous êtes sincères, concluez: sans chef qui vous transmette son autorité et vous confie la garde de l'ordre, vous n'êtes que les égaux de celui qu'on accuse; votre supériorité de juge s'en trouve usurpée. Si cet homme n'a pas à répondre de ses actes à un Dieu, encore moins le devra-t-il faire à son semblable. Vous n'avez pas pouvoir pour le juger, vous ne pouvez le condamner, d'après ce que vous soutenez dans vos écrits. De plus j'ajouterais, messieurs les Juges, que cet accusé n'a fait que traduire en actes les principes qui vous sont les plus chers: vous ne lui parlez que de ses droits sacrées, les fameux "Droits de l'homme", et il en a usé libéralement de ces droits à la vie, au plaisir, au travail qui en apporte les moyens. Il a rencontré sur sa route l'obstacle au travail, le patron narquois parce qu'on est petit, impuissant: dans le canon d'un révolver il y a le plomb qui renverse l'obstacle. Il en a usé. Comme vous ignoriez les devoirs à côté de ses droits sacrés, lui reprocherez-vous de les avoir oubliés lui aussi? Cet homme a été inéxorablement fidèle à vos principes que je ne partage pas, mais dont vous userez sans doute en toute logique pour acquitter votre disciple. Vous n'avez pas le droit de le juger et pas davantage celui de le condamner".

Les juges ne le condamnèrent pas . . . .

L'homme de loi fut content de ce succès inattendu. Pour compléter le bon coup, il conduisit à son taudis l'ouvrier libéré. L'autre saute à bas de voiture, un rire moqueur aux lèvres; pour tout merci il enfonce sa casquette graisseuse et file en tournant le dos. L'avocat flaire quelque chose là-dessous: il fouille dans son gousset, le trouve vide. C'est ça: cette sale . . . . lui a volé son argent. Lui a donné son temps, sa sympathie, ses talents pour défendre ce misérable; l'autre lui arrache sa bourse en plus. Vous imaginez Maître Ourliac hors de lui, écrasant l'accélérateur afin d'atteindre au plus tôt la police et de réclamer l'ombre d'un cachot pour cette mauvaise tête. Mais que dire aux juges dont il a justement contesté l'autorité? . . . . Et pourtant on vient de le voler . . . on le volera encore . . . . Quel monde bête que celui où nous vivons! . . . Quelles idées perverses y ont pris racine! . . . . . .La faute en est à la société tout entière . . . . . .alors j'en suis pour un?

Lui, le coupable? Maître Ourliac n'avait jamais prêché le vol ni conseillé le meurtre. Mais il comprit ce jour-là qu'il était coupable de n'avoir pas semé le vrai pendant que d'autres enseignaient l'erreur et de n'avoir pas semé le charité chez les humbles, en même temps que la justice pendant que d'autres, beaux diseurs salariés ou rêveurs trompés bâtissaient un ordre nouveau sur le sable. Il fallait faire sa part, toute sa part envers la société pour en être quitte envers elle.

Aujourd'hui comme au temps de Maître Ourliac on tente d'effacer Dieu de l'école et du cerveau des petits. Les jeunes grandissent avec le seul rêve matérialiste de la production, du travail et du plaisir dont il faut tirer sa part. Des agents de Moscou hier encore voilaient à peine leurs expressions en conseillant le renversement du pouvoir, le meurtre et la destruction. Un monde nouveau allait sortir de là. Et ça prenait d'autant mieux que ça n'était pas très clair, que la misère talonnait les indigents.

Il aurait fallu alors prendre la contre-partie. Enfoncer dans le cerveau du patron comme de l'ouvrier la lumière qui éclaire et qui explique tout sur notre globe: un Dieu à servir, sa croix à porter; l'aide et la charité des grands, l'amour et le respect de la justice chez tous. Et l' on n'aurait pas à déplorer les haines implacables entre les classes, entre les races qui veulent se détruire et s'asservir brutalement.

Maitre Ourliac comprit donc ce jour-là qu'il faut semer les bonnes idées et se faire l'apôtre du bien; que c'est un devoir et non un luxe dans notre monde où, solidaires les uns des autres, nous devrons être apôtres ou victimes.

J'aurais pu davantage, conclurons-nous, peut-être, en repassant nos propres négligences. Il en est encore, il en est toujours temps.

P.-E. V.

DISCOURS DU VICE-ROI
ET DU PREMIER MINISTRE

Lettre ouverte à la Société Radio-Canada

Messieurs,

Deux faits viennent de se passer qui nous invitent à vous rappeler l'essentiel des griefs des Canadiens Français de l'Ouest envers votre Société.

Veuillez ne point vous offenser que nous choisissions de le faire par lettre ouverte: à maintes reprises nous nous sommes adressés directement, en pure perte, aux directeurs généraux de la Société, MM. Murray et Frigon, aussi bien qu'à leurs prédécesseurs. Ce jour de notre fête nationale est par ailleurs tout indiqué.

Le premier fait, c'est l'irradiation de la cérémonie d'installation de notre nouveau vice-roi, Lord Athlone.

Cette irradiation a été pour nous tout à la fois un sujet de **joie et de fierté** et un sujet de **tristesse et d'humiliation.**

Un sujet de joie et de fierté parce que Son Excellence a prononcé son discours de remerciement dans **les deux langues du pays** — dont la nôtre. En cela il a dignement suivi l'exemple de ses prédécesseurs, au moins immédiats, et, ce qui plus est parce que plus récent et tombant de plus haut, celui de nos gracieux souverains.

Un sujet de tristesse et d'humiliation parce que les paroles françaises de notre vice-roi ont été **les seules** que le réseau-ouest nous ait apportées de cette cérémonie. En effet, le radio-reportage s'en est fait exclusivement en anglais. Ne soyez pas surpris que nous en prenions acte pour protester énergiquement contre cette nouvelle brèche à la justice.

Le second fait qui nous a frappés est celui dont nous avons eu connaissance hier soir, lors du dernier radio-journal de la journée.

Cette émission nous apprenait que, dans un message aux Canadiens Français, à l'occasion de leur fête nationale, le Premier aurait dit: **"Au Canada français incombe la tâche de maintenir, en ce pays, les civilisation et culture françaises traditionnelles."**

Est-il nécessaire, Messieurs, que nous commentions nous-mêmes ces faits? Hélas! sept années de réclamations sans lendemain ne nous permettent point de nous en abstenir. Aussi, nous vous prions de bien vouloir en agréer les termes suivants:

En la personne de son représentant, le Souverain manifeste qu'il a pleine conscience de la dualité ethnique qui forme la base historique et juridique de notre pays. "Honni soit qui mal y pense", mais il traduit cette conviction solennellement en s'adressant à ses sujets **en français aussi bien qu'en anglais.**

Par contre, la Société Radio-Canada, service fédéral d'un ministère public qui, aux termes mêmes de sa constitution, agit au nom et de par le Roi, prive au-delà de 750,000 Canadiens Français d'un **part équitable de radiophonie Française.** Les horaires de la Société en dehors du Québec et les réclamations détaillées des Associations nationales des provinces minoritaires témoignent de cette injustice. Qu'il nous soit permis, à titre d'exemple, d'inclure un tableau détaillé établi en février dernier; à la même époque chaque année depuis 1937, l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan en établit un semblable et il est à remarquer qu'aucun changement ne se produit malgré les promesses réitérées de la Société.

Comme il convient et avec toute l'autorité que lui confère son haut poste, Monsieur le Premier-ministre se fait l'écho de notre roi et **reconnait le rôle important** que doit jouer en ce pays **l'élément français** quand il **adjure** le Canada français **de maintenir** vivante la **culture française** en Amérique. Or le Canada français ne se borne point à ce que certains ont voulu appeler avec mépris "la réserve québécoise". Le Canada français, c'est le peuple canadien-français "a mari usque ad mare". L'Histoire demeure: la race française est aux origines du Canada. Le fait s'impose: une seule âme habite tous les groupes français du Canada et même d'Amérique.

Faisant fi de l'histoire canadienne et du fait français, la Radio-Etat **limite ses émissions françaises** au secteur français du réseau oriental canadien. **Elle prive** les 750,000 **Canadiens Français** d'en dehors du Québec et un nombre important de Canadiens Français du Québec même d'un des **moyens modernes les plus appropriés** au maintien et à l'épanouissement **d'une culture.**. Dans les provinces minoritaires surtout, où tout lutte contre "la culture française traditionnelle", la radio française épaulerait singulièrement les efforts des dirigeants canadiens-français dans le sens indiqué hier par le Premier-ministre. C'est précisément en vue de cela que, en attendant l'établissement d'un réseau français transcanadien, nous avons présenté à M. Murray, en mars dernier, le tableau d'émissions françaises minima que nous nous permettons de joindre à cette lettre.

De grâce, Messieurs, veuillez hâter ces réalisations!

En formulant l'espoir que vous le voudrez bien, nous vous prions de croire, Messieurs, à nos sentiments très distingués.

Pour les Associations nationales de l'Ouest,
L'Association d'Education des Canadiens Français du Manitoba
L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan,
L'Association Canadienne-Française de l'Alberta,
Le Secrétaire général de l'A.C.F.C.,
L'abbé Maurice BAUDOUX.

PRUD'HOMME, (Sask), ce 24 juin, 1940.

Déclaration de Pétain

Au début de la guerre actuelle, la France avait 500,000 soldats de moins que les 3,280,000 qu'elle avait encore après trois ans de la première grande guerre

L'aviation française a livré sa bataille 1 contre 6 — "Moins d'amis qu'en 1914-18, moins de jeunes gens, moins d'armes, pas assez d'alliés"

"NOUS RETIENDRONS LA LECON DE CETTE BATAILLE PERDUE" — "L'ESPRIT DE JOUISSANCE L'A EMPORTE SUR L'ESPRIT DE SACRIFICE

BORDEAUX, France, — Le premier ministre de France, le maréchal Henri Pétain, a déclaré dans un discours radiodiffusé à la nation française qu'il avait demandé un armistice à l'Allemagne "parce que la situation militaire n'avait pas justifié les espoirs que nous avions mis en la ligne de la Somme et de l'Aisne".

"Le général Weygand avait regroupé nos armées, son nom seul était un gage de victoire, dit-il. La ligne a cependant cédé et la pression de l'ennemi a forcé nos troupes à battre en retraite. Le 13 juin, j'ai demandé un armistice".

Soulignant le contraste entre la dernière guerre et la guerre actuelle, le maréchal a dit qu'au début de la bataille actuelle la France avait 500,000 soldats de moins que les 3,280,000 qu'elle avait encore après trois ans de la première grande guerre. "En mai 1918, dit-il, nous avions 85 divisions anglaises; en mai 1940, nous en avions 10. En 1918, nous avions avec nous 58 divisions italiennes et 42 divisions américaines. Aujourd'hui l'Italie combat aux côtés de l'Allemagne et les Etats-Unis sont neutres. L'infériorité de notre matériel était encore plus grande que celle de nos effectifs. L'aviation française a livré sa bataille un contre six. La France a perdu sa bataille contre l'Allemagne parce qu'elle avait moins d'amis qu'en 1914-18, moins de jeunes gens, moins d'armes, pas assez d'alliés".

Le maréchal a poursuivi d'un ton attristé que toute nation doit connaître ses jours de succès et ses heures de revers. La France connait aujourd'hui des jours de tristesse. Les Français ne nient pas la jours de gloire, je suis et je demeurerai avec vous en vos jours de tristesse. Les Français ne nient pas le défaite quand ils doivent l'envisager. Tous les peuples ont connu des succès et des revers. C'est par leur réaction qu'ils s'affirment faibles ou grands. Nous retiendrons la leçon de cette bataille perdue.

Depuis notre victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. Nous avons cherché à obtenir plus que nous ne voulions donner. Nous n'avons pas donné assez d'effort. Et nous nous trouvons aujourd'hui en détresse.

Le gouverneur général répond en français

Aux voeux que lui adressait le très honorable William Lyon Mackenzie King à son arrivée à Ottawa, le nouveau gouverneur général, le comte d'Athlone, a répondu dans les deux langues officielles, en anglais puis en français.

Ce geste est significatif. Un anglais d'Angleterre rend l'hommage dû à notre langue au Canada. Pendant ce temps les Anglais du pays, non seulement ignorent cette langue officielle, mais encore lui font la vie dure s'ils ne peuvent la détruire. Dans le Québec français on trouve cette anomalie d'officiers du gouvernement qui ne comprennent même pas la langue de tout le monde. Dans l'Ouest où les Canadiens n'ont pas le poids écrasant du nombre on l'ignore totalement. Et l'on parle de bonne entente entre frères . . .

CONTRE LA CONSCRIPTION

Il est une autre déclaration du premier ministre King, qui jettera de la lumière, dans les esprits, sur l'attitude du gouvernement actuel, à qui le parlement vient de confier des pouvoirs quasi dictatoriaux relativement à la mobilisation des ressources nationales du Canada.

Au cours du débat sur ce bill, le leader parlementaire de l'opposition conservatrice souleva la question de la formation d'un gouvernement national. A un moment, le député conservateur de Waterloo interrompit M. King, pour dire que les libéraux avaient été élus sous l'étiquette d'anticonscriptionnistes aux dernières élections générales tenues en mars. Le premier ministre reprit aussitôt: "Les anticonscriptionnistes s'opposaient à la conscription pour le service outre-mer et tant que le gouvernement sera au pouvoir nous en resterons à cette doctrine et la réaliserons dans la pratique. C'est là une des raisons qui font que, décidés à donner suite à la volonté et aux désirs de la nation, nous n'avons pas l'intention d'admettre dans le cabinet, des membres dont le seul but, en devenant ministre, serait de remettre à l'ordre du jour la conscription pour le service d'outre-mer."

Voilà qui est clair et net. Les conservateurs, favorables à la conscription illimitée peuvent en faire leur deuil. Ils n'entreont ni par la porte de devant ni par le siupirait dans le cabinet actuel, tant que M. King en aura la direction. S'ils veulent obtenir la conscription pour le service outre-mer, ils ne trouveront pas de complice dans un gouvernement dont M. King sera le premier ministre

(Le Droit) C. L'H.

DECLARATIONS OFFICIELLES

"DECISION IMPOSEE PAR LA SITUATION, DEVENUE ABSOLUMENT INTENABLE, DE L'ARMEE BELGE" — LE ROI N'A POSE AUCUN ACTE POLITIQUE, MEME MILITAIRE, AVEC L'ENNEMI — "IL N'A DONC ENFREINT LA CONSTITUTION BELGE D'AUCUNE MANIERE"

LE COMMANDANT DES FORCES ALLIES MIS AU COURANT — "L'ODIEUSE INCRIMINATION DE FELONIE TOMBE A FAUX"

Déclarations du roi des Belges dans une lettre du primat de Belgique lue dans toutes les églises de son pays

Voici le texte de la lettre du cardinal Van Roey, primat de Belgique et archevêque de Malines, lue dans toutes les églises de Belgique, le 2 juin 1940:

Nos très chers Frères,

L'épreuve tragique que nous traversons vient de s'aggraver à l'extrême par les accusations très pénibles formulées à Paris contre Sa Majesté le roi Léopold III et dont l'écho a douloureusement atteint la masse du peuple belge.

Pour dissiper, si possible, le néfaste malentendu et obtenir de source directe les éclaircissements nécessaires, nous avons cru de notre devoir de chercher à voir le Souverain en personne. Le Roi a bien voulu nous recevoir et nous a permis de rendre publiques les déclarations suivantes:

1o La décision qu'il a dû prendre, au matin du 28 mai, de déposer les armes, était imposée par la situation, devenue absolument intenable, de l'armée belge. Encerclée irrémédiablement, sans espoir d'aide efficace de la part des alliés, nos troupes, si elles avaient continué la lutte, étaient tout simplement vouées à l'extermination, sans aucune utilité militaire, entraînant dans leur sort des centaines de milliers de civils entassés sur un minuscule bout de terrain.

En défendant le territoire jusqu'à son extrémité et en ne se rendant qu'au moment où toutes ses forces de résistance étaient épuisées, l'armée a accepté tout son devoir, l'honneur est donc sauf.

2o Cette décision d'ordre essentiellement militaire, le Roi l'a prise comme chef suprême de l'armée belge, en plein accord avec son chef d'état-major et sur les indications de celui-ci. Il n'a posé aucun acte politique, n'a conclu aucun traité quelconque, même militaire, avec l'ennemi.

Il n'a donc enfreint la Constitution belge d'aucune manière. Il a agi dans la conviction, corroborée par l'avis concordant de trois juristes belges éminents, qu'il avait le droit de le faire en vertu des pouvoirs que la Constitution confère au Roi en cette matière. Il se trouvait d'ailleurs dans l'impossibilité de recourir à ses ministres, dont les quatre derniers avaient quitté le territoire belge le 25 mai.

3o Il est contraire à la vérité de prétendre que le commandement des forces alliées n'ait pas été mis au courant de la situation intenable de l'armée belge et de la nécessité pour elle de cesser le combat.

L'odieuse incrimination de félonie tombe à faux.

Au dernier moment, le Roi, comme certains l'y engageaient, aurait pu prendre la voie des airs et se réfugier à l'étranger. Il a préféré partager le sort de ses soldats et les souffrances de son peuple, ce que nous trouvons plus chevaleresque et tout à son honneur.

Les faits tels qu'ils sont présentés dans ces déclarations royales et sur lesquels il sera facile de faire, par d'autres témoignages autorisés, la lumière complète, devraient dissiper le funeste malentendu qui a inspiré certaines paroles inconsidérées et certaines attitudes profondément regrettables.

Pour notre part, nous sachant d'accord avec les sentiments de la masse presque unanime du peuple belge, nous gardons en notre Roi notre respect, notre fidélité et notre confiance.

Nous demandons aux prêtres de continuer à réciter les prières liturgiques prescrites pour le Roi.

Nous invitons instamment les fidèles à recommander sans cesse à Dieu dans leurs prières et leurs communions, la cause du Roi en même temps que le salut de la patrie.

Nous voudrions que tous les Belges, conscients de la gravité de l'heure présente, demeurent unis et solidaires autour du Roi, personnification suprême de la patrie en danger.

Enfin, soyons persuadés que nous assistons en ce moment à une action exceptionnelle de la divine Providence qui manifesta sa puissance par des événements énormes, en face desquels nous nous sentons bien petits. Plus que jamais, confions-nous donc en la miséricorde infinie du Sacré Coeur de Jésus, et disons-nous avec le psalmiste: "Même si nous marchons à l'ombre de la mort nous ne craignons aucun mal, car tu es avec nous" (Ps XXII 4).

† J.-E. cardinal VAN ROEY,
archevêque de Malines.

L'Italie occupera partiellement les Alpes françaises

C'est l'une des conditions de l'armistice Franco-Italien --- L'emploi du port de Djibouti -- Démilitarisation et Démobilisation

ROME, — L'occupation italienne d'une petite partie des Alpes françaises actuellement conquises par les troupes italiennes, l'emploi du port français de Djibouti en Afrique orientale, des zones démilitarisées pour séparer Italiens et Français en Europe et en Afrique, telles sont les principales conditions imposées à la France par l'armistice franco-italien.

L'Italie demande la démilitarisation du territoire de la Somalie française et le droit de se servir de la section française du chemin de fer de Djibouti-Addis-Abeba, la seule sortie italienne par chemin de fer dans l'Afrique orientale.

LES TERMES

ROME, — Voici les termes de l'armistice italo-français, rendus publies:

I—"La France cessera ses hostilités dans le territoire métropolitain, dans l'Afrique du nord, dans les colonies et dans les territoires sous le mandat français. La France cesse également ses hostilités dans l'air et sur la mer.

II—"Lorsque l'armistice entrera en vigueur et pendant toute la durée de l'armistice, les troupes italiennes resteront à leurs lignes avancées sur tout le théâtre des opérations.

III—"Dans le territoire français métropolitain, une zone située entre les lignes mentionnées à l'article 2 et une ligne tirée à 50 kilomètres (environ 30 milles) à vol d'oiseau au-delà des lignes italiennes proprement dites sera démilitarisée pendant la durée de l'armistice.

"A Tunis, la zone militarisée entre la frontière actuelle de la Libye et de la Tunisie et la ligne tirée sur une carte ci-attachée sera démilitarisée pendant la durée de l'armistice.

"En Algérie et dans les territoires français d'Afrique au sud de l'Algérie, à la frontière de la Libye, une zone de 200 kilomètres de largeur (environ 125 milles sera démilitarisée pendant la durée de l'armistice.

"L'Italie aura le droit plénier et constant de se servir du port de Djibouti avec tout son équipement, et de la section française du chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba, pour toutes fins de transport.

IV—"Les zones devant être démilitarisées seront évacuées par les troupes françaises dans les dix jours qui suivront la cessation des hostilités, à l'exception du personnel strictement nécessaire pour la surveillance et l'entretien des travaux de fortification, des casernes, des entrepôts d'armements et des édifices militaires, et les troupes requises pour maintenir l'ordre intérieur, suivant ce que fixera plus tard la commission d'armement italienne.

V—"Sous réserve plénière du droit mentionné à l'article 10 qui suit, toutes les armes, tous les approvisionnements et toutes les munitions dans les zones devant être démilitarisées dans le territoire métropolitain français voisin de la Libye doivent être retirés dans quinze jours.

"Dans la même période, les armements fixes dans les travaux de fortification et les munitions qui s'y trouvent doivent être rendus inoffensifs sur le territoire côtier de la Somalie française. Toutes les armes et les munitions movibles et celles que l'on donnera aux troupes effectuant l'évacuation du territoire seront déposées dans les 15 jours dans des endroits qu'indiquera la commission d'armistice italienne.

(Suite à la page 4)

SANS BASE SCIENTIFIQUE

"C'est sans fondement scientifique aucun que l'on parle de stérilisation pour les faibles d'esprit et de prévention de tout mal". Tel est le principe que soutenait le docteur Bronson Price, du département de la Psychologie à l'université d'état de l'Ohio. Le docteur Bronson Price s'adressait alors à une Convention de l'Association Américaine sur la débilité mentale le 1er juin.

Le sort tragique de la France lègue au Canada français le devoir de porter haut les traditions de culture et de civilisation française, et son amour brûlant de la liberté. Cette nouvelle responsabilité, j'en suis sûr, vous l'accepterez avec fierté. (Mackenzie King).

GRANDE SEANCE CINEMATOGRAPHIQUE

Le lieutenant de Chassagnes, fils du général, est fiancé à une riche héritière Monique Colberg. Mais il fait la connaissance d'une jeune fille qu'il trouve charmante Madeleine Laurier, dont la mère est la célèbre "Madelon" de la guerre. René de Chassagnes bientôt déclare son amour à Madeleine et cet amour est partagé par la jeune fille. Or, Madeleine apprend que René est fiancé à Monique. Elle trouve une confirmation de ces fiançailles dans la résistance que le général oppose aux sentiments de son fils. René alors rompt avec Monique et déclare à son père qu'il veut épouser Madeleine. Le général espère bien, en ayant une entrevue avec Mme Laurier, briser un mariage qu'il considère comme une mésalliance. Mais en présence de Mme Laurier, le général reconnaît la "Madelon" d'autrefois. Il ne s'opposera pas au mariage de René.

Le Congrès Eucharistique national de Québec

Un film religieux d'un caractère très émouvant que nos abonnés verront au cours de la Tournée du Patriote

et un Dessin Animé Comique

COUPON POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Veuillez trouver ci-joint la somme de ....
pour abonnement au Patriote de l'Ouest et m'envoyer le billet de famille auquel j'ai droit pour la séance cinématographique qui aura lieu à ....

Nom ....

Adresse ....

COUPON POUR LES ABONNES EN REGLE

Mon abonnement étant payé jusqu'au ....
1941, veuillez m'envoyer le billet de famille auquel j'ai droit pour la séance cinématographique qui aura lieu à ....
....

Nom ....

Adresse ....

ECHOS DE LA TOURNEE

ST-HUBERT

Franc succès!
Assistance nombreuse, presque tous les anciens abonnés étaient là, et plusieurs nouveaux sont venus allonger la liste. De ce côté-là, donc, beau succès! "Mais plus beau succès encore du côté de la séance en elle-même. A ceux qui n'ont pas vu les deux superbes films: "La Fille de la Madelon" et le "Congrès eucharistique de Québec", il manquera toujours quelque chose.
"Avis aux Franco-Canadiens qui vont avoir l'honneur de se trouver sur le passage de la Tournée du Patriote".
(Impression d'un témoin)

* * *

BELLEGARDE

Grand succès a tous points de vue.
Foule!
Mgr Bois, ardent apôtre du journal, avait recruté à l'avance de nombreux abonnements.
Le programme a été suivi avec grande attention.

* * *

CANTAL, FORGET

Belle réception!
Nos films ont le don de plaire!
La foule ne regrette pas le montant versé pour l'abonnement qui leur procurera le journal chaque semaine et leur permet d'assister à une si captivante soirée.

* * *

STORTHOAKS

Chaude réception!
Les films ont été très appréciés.
Rires et soupirs!
La séance a été bien goûtée.

* * *

WAUCHOPE

Enthousiasme!
Plusieurs nouveaux abonnés.
Les anciens, avaient retenu à l'avance leur billet de famille.
Tout le monde enchanté du programme de la Tournée.

MONTMARTRE

Bon succès!
Dans cette paroisse, comme plusieurs autres, nombre d'abonnements furent payés d'avance.
Encore une fois, les films du "Congrès" et de la "Madelon" captivent les spectateurs.
Aimable réception chez Messieurs des curés.
Tous ceux qui ont vu les films de la Tournée du Patriote sont unanimes à déclarer que les sujets sont magnifiques et que tous les Franco-Canadiens devraient s'abonner au journal, lors même que ce serait dans le seul but de voir la séance. Car elle en vaut sûrement le prix.

VIATOR

L'Italie...

(Suite de la page 3)

VI—"Tant que les hostilités continueront entre l'Italie et l'empire britannique, les régions militaires maritimes fortifiées et les bases navales de Toulon, Bizerte, Ajaccio et Oran seront démilitarisées jusqu'à la cessation des hostilités contre ledit empire.

VII et VIII — (Ces articles ont trait aux méthodes de démilitarisation pour les régions et bases mentionnées dans l'article 6.)

IX—"Toutes les forces armées, de mer et de l'air dans la région métropolitaine de France seront démobilisées et désarmées dans une période spécifiée devant être fixée plus tard, à l'exception des unités nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Le nombre et l'armement de ces unités seront déterminés par l'Italie et l'Allemagne.

"Pour ce qui est des territoires de l'Afrique du nord française, de la Syrie et de la côte de la Somalie française, la commission d'armistice italienne tiendra compte, en fixant les méthodes de démobilisation et de désarmement, de l'importance particulière de maintenir l'ordre dans ces territoires.

X—"L'Italie se réserve le droit, comme garantie de l'exécution de la convention de l'armistice, de demander la rédition, en tout ou en partie, des armes collectives de l'infanterie et de l'artillerie, des chars d'assaut, des tanks, des véhicules-moteurs et des véhicules tirés par des chevaux, ainsi que des munitions appartenant aux unités qui ont été engagées dans la lutte contre les forces italiennes ou qui ont été en présence de ces forces.

"Les armes et le matériel ci-haut mentionnés doivent être cédés dans l'état où ils se trouvaient au moment de l'armistice.

XI—(Cela concerne le contrôle allemand ou italien des armes, des munitions et du matériel de guerre dans les territoires français non occupés et la cessation immédiate de la production du matériel de guerre dans de tels territoires.)

XII—"Les unités de la flotte française seront concentrées dans des ports qui seront désignés, démobilisés et désarmés sous le contrôle de l'Italie et de l'Allemagne, exception faite pour les unités sur lesquelles s'entendront les gouvernements italien et allemand en vue de la sauvegarde des territoires coloniaux français.

"Tous les vaisseaux de guerre qui ne sont pas dans les eaux métropolitaines françaises, à l'exception de ceux qui seront reconnus comme nécessaires à la sauvegarde des intérêts coloniaux français, seront ramenés dans les ports métropolitains.

"Le gouvernement italien déclare qu'il n'a pas l'intention de se servir, pendant la présente guerre, des unités de la flotte française sous son contrôle et que, lorsque la paix aura été conclue, il n'a pas l'intention de faire des réclamations contre la flotte française.

"Pendant la durée de l'armistice, le gouvernement italien pourra demander que les vaisseaux français relèvent les mines.

XIII—"Les autorités françaises rendront inoffensives dans les dix jours toutes les mines de la région militaire maritime et des bases navales qui doivent être démilitarisées.

XIV—"Le gouvernement français, outre l'obligation qu'il a de ne faire la guerre sous aucune forme, en quelque endroit de l'Italie que ce soit, entreprendra la tâche d'empêcher les membres de ses forces armées et les citoyens français en général de partir du territoire national pour prendre part aux hostilités contre l'Italie.

XV—"Le gouvernement français empêchera que les vaisseaux de guerre, les avions, les armes, le matériel de guerre et les munitions de toutes sortes appartenant à la France ne soient envoyés dans les territoires appartenant à l'Empire Britannique ou dans d'autres Etats étrangers.

XVI—"C'est là une défense à tous les vaisseaux marchands français de quitter le port avant que les gouvernements italien et allemand permettent la reprise totale ou partielle de l'activité maritime commerciale française.

"Les vaisseaux transportant des cargaisons françaises, qui n'étaient pas dans les ports français ni dans des ports sous le contrôle des Français au moment de l'armistice, seront rappelés dans ces ports ou conduits dans des ports neutres.

XVII—"(Cela concerne la restitution des navires italiens, de leurs cargaisons, des marchandises italiennes ou des marchandises consignées à l'Italie qui ont été saisies sur des navires non italiens.

XVIII—"Cela interdit le départ de tout avion du territoire français ou de territoires sous le contrôle français et établit sous le contrôle italien ou allemand tous les aéroports et équipements.

XIX—"Tant que les gouvernements italien et allemand n'en auront pas décidé autrement, toute transmission par sans fils du territoire métropolitain français sera généralement prohibée.

"Les conditions de communications par sans fils entre la France et le nord de l'Afrique, la Syrie et la Somalie française seront déterminées par la commission d'armistice italienne.

XX—"Les marchandises seront librement transportées entre l'Allemagne et l'Italie par les territoires français non occupés.

XXI—"Tous les prisonniers de guerre italiens et les civils italiens qui ont été internés, arrêtés et condamnés pour raisons politiques, crime ou à cause de la guerre seront immédiatement remis au gouvernement italien.

XXII—"Le gouvernement français garantira la préservation de tout le matériel qu'il a livré ou doit livrer en vertu des conditions de l'armistice.

XXIII et XXIV—"(Il est ici question de la commission d'armistice italienne chargée de l'exécution de l'armistice, et la délégation française devra agir comme liaison entre le gouvernement français, les autorités françaises et la commission.

XXV—Cela concerne les procédés en vue de la mise en vigueur de l'armistice.)

XXVI—La convention de l'armistice demeurera en vigueur jusqu'à la conclusion d'un traité de paix, mais elle pourra être dénoncée par l'Italie en tout temps, si le gouvernement français n'en remplit pas ses obligations."

La Tournée du "Patriote"

Deux beaux films sonores français

Quelques explications

UN BILLET DE FAMILLE POUR UN ABONNEMENT

Nous avons modifié quelque peu notre règlement de la "Tournée", afin d'éviter toute confusion.

Nous donnons un seul billet — billet de famille — pour l'abonnement du "Patriote" payé jusqu'en 1941. Ce billet autorise tous les membres d'un foyer à assister gratuitement à la séance du "Patriote". Nous demandons aux abonnés de découper le coupon ci-dessous, le remplir et nous l'adresser avec le paiement de leur abonnement.

LES NON-ABONNES

Nous ne donnerons aucun billet à ceux dont la famille n'est pas abonnée au journal. Nous présentons cette séance à nos abonnés. Donc abonnez-vous au journal et toute la famille verra gratuitement deux beaux films sonores français. Ceux qui voudront avoir le billet de famille devront payer un abonnement. Pas de billet sans abonnement.

NOUVEAUX ABONNES

Tout nouvel abonné participera aux mêmes avantages que les anciens. Il n'a qu'à remplir le coupon pour nouveaux abonnés et nous le faire tenir. Il devra joindre à sa demande la somme de $2.00 pour l'abonnement d'un an.

ABONNEMENT PRESQUE ECHU

Tout abonné dont l'abonnement est presque échu ou auquel il manque quelques mois, devra payer un an d'abonnement et non pas seulement le montant pour se mettre en règle. Cette condition s'applique aussi aux nouveaux abonnés.

ABONNES A VIE

Tout abonné à vie ou dont l'abonnement est payé plusieurs années d'avance aura droit au billet de famille.

RETARDATAIRES

Nous faisons, à l'occasion de la Tournée, des conditions spéciales très favorables à tous ceux dont l'abonnement est dû depuis plus d'un an.

1937 à 1941	$4.00	1939 à 1941	$3.00
1938 à 1941	$3.50	1940 à 1941	$2.00

AVIS AUX PERCEPTEURS D'ABONNEMENT

Nous discontinuons pour le temps de la Tournée la commission que nous avons allouée aux percepteurs d'abonnements au Patriote jusqu'à date, puisque nous donnons le billet de famille.

BUT DE LA TOURNEE

Faire résonner le verbe français dans tous les centres franco-canadiens et faire pénétrer le Patriote dans tous les foyers.

N'ATTENDEZ PAS AU DERNIER MOMENT POUR RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT

NOTRE FOI! LE PATRIOTE DE L'OUEST **NOTRE LANGUE!**

Itinéraire

REGIONS DU SUD

JUILLET —
3 — Radville
4 — St-Victor
5 — Willow-Bunch
6 — Gravelbourg
8 — Coderre
9 — Meyronne
10 — Laflèche
11 — Ferland
12 — Ponteix
13 — Lac Pelletier (après-midi)
13 — Dollard (soirée)

REGIONS DU NORD

16 — St-Denis
17 — Vonda
18 — Prud'homme
19 — St-Brieux
20 — Zénon Park
22 — Prince-Albert
23 — St-Louis
24 — Domrémy
25 — Hoey
26 — Bellevue
27 — Duck Lake
29 — Albertville
30 — Marcelin
31 — Delmas

AOUT
1 — St-Hippolyte
2 — Jack Fish
3 — Butte-du-Paradis
5 — Spiritwood
6 — Laventure
7 — Léoville
8 — Shell River
9 — Debden

Aucun des membres d'une famille qui ne veut pas s'abonner au Patriote jusqu'en 1941 ne pourra voir la séance.

Tous les membres d'un foyer abonné au Patriote jusqu'en 1941 pourront assister à la séance gratuitement.

PAS D'ABONNEMENT, --- PAS D'ENTRÉE

Le prix de l'entrée, c'est l'abonnement. Aucun autre moyen d'assister à cette très captivante soirée.

Abonnez-vous au Patriote et ça ne coûtera rien à votre famille pour voir les deux grands films du Congrès eucharistique et de la Fille de la Madelon et le dessin comique.

Envoyez le prix de votre abonnement le plus tôt possible en vous servant des coupons du Patriote

.... LE BUDGET ....

Le ministre des finances, M. Ralston, présente le budget fédéral

Il annonce que le revenu du peuple augmentera de $700,000,000 durant l'année en cours. Il laisse prévoir des impôts nombreux

LE NIVEAU DE LA VIE

OTTAWA. — Un déficit de $118,000,000 pour l'exercice terminé le 31 mars de l'année 1940 joint à un accroissement considérable du revenu de la nation, voilà ce que l'honorable J.-L. Ralston, ministre des Finances, a annoncé à la Chambre des Communes, en présentant le discours du budget. Le grand argentier du gouvernement prévoit que cette augmentation atteindra la somme de $700,000,000 durant le présent exercice.

"A l'heure où l'ennemi du genre humain se dresse, l'épée nue, au seuil de l'Angleterre", le colonel Ralston demanda à tout le peuple canadien de "fournir le plus grand effort physique possible".

DEFICIT EGAL AUX FRAIS DE GUERRE

Le déficit représente exactement ce que l'on dépensé durant le dernier exercice, pour fins de guerre. Le revenu global se chiffre par $562,000,000 — ce qui est un maximum jamais atteint auparavant —, et les dépenses totales s'élèvent à $681,000,000. C'est ce que le ministre des Finances a révélé au cours de son discours.

Le col. Ralston a prononcé son premier et peut-être son dernier discours en qualité de ministre des Finances. Il succédera, en effet, à feu l'honorable Norman Rogers, comme ministre de la Défense nationale, tel que le premier ministre l'a annoncé récemment. Nommé ministre des Finances le 7 septembre 1939, il fut élu, à la Chambre des communes quelques mois seulement après. Il ne put donc alors prononcer le discours du budget de la session spéciale de septembre dernier. L'honorable J.-L. Ilsley, ministre du Revenu national, l'avait alors remplacé.

LE REVENU DU PEUPLE PREVU EN 1940

En se basant sur les méthodes adoptées par la Commission Rowell-Sirois, qui fixa le revenu du peuple à $3,800,000,000 en 1939, le col. Ralston croit que le revenu de la nation en 1940, touchera la somme de $4,500,000,000.

"Dans les mesure que je proposerai, nous nous sommes efforcés d'assurer qu'au moins une très grande partie de cet accroissement de guerre, tout en même temps laissant un stimulant suffisant pour permettre d'utiliser à sa capacité sa main-d'oeuvre, ses usines et ses ressources, a dit le ministre des Finances. A ce sujet, on verra que plusieurs de nos projets de taxe n'exigeront pas de paiement immédiat et que l'on ne fera pas appel, durant le présent exercice, à une bonne partie de ce que nous avons élaboré pour augmenter le revenu".

ON SERRERA LA CEINTURE

Le ministre déclara que l'on devra diminuer un peu la consommation personnelle: "Ce qui peut être facilement fait par ceux qui jouissent d'un niveau de vie au-dessus de la moyenne".

Les importations ont beaucoup augmenté, non seulement à cause des exigences des industries de guerre, mais en raison de la demande croissante des consommateurs.

C'est l'intention du gouvernement, en fournissant le change étranger nécessaire pour ces importations d'accorder la priorité aux exigences de la guerre, aux industries exportatrices et aidant à l'acquisition du change étranger, sur les exigences du commerce domestique.

En ce qui concerne particulièrement le revenu provenant des impôts, je ferais remarquer que des majorations décrétées en septembre 1939, seuls les impôts sur les articles de luxe ont été perçus au cours du revenu additionnel, provenant du relèvement de l'échelle des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés de commerce, ne devant s'effectuer réellement qu'au cours du présent exercice. Cette remarque s'applique également à l'impôt sur les excédents de bénéfices. Néanmoins nous avons perçu au moyen d'impôts, durant l'année financière 1939-1940, le montant estimatif de 468 millions en regard des 436 millions perçus l'année précédente. Cette augmentation des recettes, a laquelle ont contribué presque tous les impôts, sauf la taxe sur le revenu des particuliers, peut être attribuée à un accroissement de l'activité commerciale et, dans certains cas, au relèvement de l'échelle d'imposition. Le total des recettes provenant de l'impôt sur le revenu reflète l'échelle d'imposition et les revenus de l'année civile 1938, et non l'accélération du rythme des affaires noté en 1939, laquelle se fera sentir dans le total des impôts acquittés durant le présent exercice. Les recettes du fisc, perçues entre le 1er septembre 1939 et le 31 mars 1940, accusant une augmentation de 51 millions sur le montant perçu durant la même période en 1938-1939, ce qui établit clairement que, loin d'être tranquille et incertaine au point de vue commercial, cette période fut caractérisée, en réalité, par un fort relèvement des affaires et des achats de tous genres.

CHIFFRE DES DEPENSES

Abordons maintenant les dépenses. Dans l'exposé budgétaire de septembre 1939, on estimait que les dépenses globales affectuées au cours de l'année s'établiraient à environ 651 millions, sans compter les immobilisations affectées à la défense et les pertes additionnelles résultat de la mise en vente du blé. On porte actuellement à 681 millions, le total de nos dépenses au cours du dernier exercice. Ce chiffre comprend tous nos frais de défense ainsi qu'un montant additionnel de 27 millions que nous a coûté l'écoulement de notre blé. Une fois la guerre déclarée, on a été d'avis qu'une prudente tenue de livres ne saurait désormais admettre des immobilisations au chapitre de la défense, du genre de celles qui apparaissaient au dernier budget de dépenses, et tous ces montants ont été inscrits sous la rubrique Dépense de guerre. De plus, bien que nous eussions encore en mains, au terme de l'année financière, une faible quantité de blé de la récolte de 1938, il était évident que les pertes subies par la commission canadienne du blé dans l'écoulement de cette récolte s'élèveraient à au moins 52 millions de dollars. On a donc avancé ce montant a la commission qui l'a affecté au remboursement des prêts consentis par les banques, contre nantissement, sur le récolte de blé de 1938. Etant donné que les comptes publics de l'année 1938-1939 pourvoyaient à la création d'un fonds de réserve de 25 millions de dollars, destinée à combler des pertes que pourrait entraîner l'écoulement de ce blé, l'écart entre ce montant et l'avance de 52 millions consentie à la commission, soit 27 millions, a été inclus, tel qu'il a déjà été indiqué, dans les dépenses de 1939-1940. Pour qui ajoute au total estimatif de nos dépenses, soit 651 millions, les 27 millions consacrés aux immobilisations en vue de la défense et la somme additionnelle de 27 millions, chiffre de nos pertes sur le blé, il est clair que si nous avions effectué toutes les dépenses prévues, leur montant global se serait établi à 705 millions de dollars. Par conséquent, du fait que le total de nos dépenses ne se chiffre en réalité qu'à 681 millions, il ressort que nous nous sommes tirés d'affaire passablement mieux qu'on ne l'aurait cru en septembre dernier.

Par catégories principales de dépenses pour l'année, on peut répartir comme suit, en chiffres ronds; le montant de 681 millions de dollars que j'ai donné comme chiffre global des dépenses:

Dépenses ordinaires	$398,000,000
Dépenses au compte du capital	7,000,000
Pertes relatives aux avances improductives aux entreprises régies par l'Etat	42,000,000
Dépenses de guerre	118,000,000
Autres dépenses spéciales, y compris l'assistance-chômage et les pertes sur la vente du blé	89,000,000
Autres frais	26,000,000

Dans le poste ci-dessus intitulé: "Autres dépenses spéciales" la somme affectée à l'allégement du chômage, aux travaux de secours et à l'assistance à la zone de sécheresse de l'Ouest, se monte à 62 millions de dollars, contre 47 millions pour l'année précédente. Cela comprend un déboursé net de $7,500,000 en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Sous la rubrique des "Entreprises régies par l'Etat", le principal article de dépense est le déficit net d'exploitation du Canadien-National, qui s'élève à un peu plus de 40 millions de dollars, comparativement à 54 millions de dollars pour l'année précédente. Cette importante diminution dénote l'amélioration des affaires et le mouvement plus considérable du trafic ferroviaire, surtout dans la dernière partie de l'année. Une constatation fort satisfaisante, c'est que tandis que les recettes d'exploitation se sont accrues de 11,8 p. 100, l'accroissement du trafic n'a accusé une augmentation du trafic de frais d'exploitation que de 3,8 p. 100.

Le résultat net des recettes et des dépenses de l'année, c'est que, nos recettes dépassent de 46 millions de dollars les prévisions, et nos dépenses étant inférieures d'environ 24 millions de dollars au chiffre prévu, notre déficit global pour l'année s'élèvera à environ 70 millions de dollars de moins que ce que nous escomptions. Il sera de quelque 118 millions, contre 51 millions en 1938-1939.

DEFICIT DE 118 MILLIONS

En conséquence du déficit global de 118 millions de dollars, la dette nette du Dominion s'est élevée à environ $3,270,980,000 le 31 mars 1940. Le chiffre brut de la dette à cette date est estimé à $4,028,573,000. Par contre, pour contrebalancer en partie ces engagements au bilan, le Dominion avait un actif productif, y compris le numéraire en caisse, des fonds d'amortissement et, des prêts et placements productifs s'élevant à $757,593,000.

A la fin de l'année financière, il y avait une dette fondée directe non échue (y compris des bons du Trésor de $3,695,685,000, dont $67,196,000 étaient détenus en fonds d'amortissement pour couvrir certaines émissions remboursables à Londres. Des obligations et autres titres obligatoires portant garantie du Dominion et payables au public se chiffraient au 31 mars 1940 par $1,084,479,000. Ces valeurs garanties ont diminué pendant l'année de $987,000. Il y a aussi en cours certains autres éléments de passif imprévus découlant de garanties données sous l'empire des lois de secours et de diverses autres lois. Ces engagements sont indiqués en détail dans le Livre blanc qui fera partie du hansard.

La députation sera également intéressée d'apprendre qu'au 31 mars dernier, le taux moyen de l'intérêt sur la dette fondée directe de l'Etat (y compris les bons du Trésor) était de 3,40 p. 100, comparativement à 3,32 p. 100 le 31 mars 1939 et 5,02 p. 100 le 31 mars 1930.

SOMMAIRE DES NOUVELLES TAXES FEDERALES

Principaux changements dans les impôts au budget de 1940

A. Impôts dont le but est de conserver le change étranger:

(1) *Impôt de guerre sur les transactions en changes étrangers.*

Une taxe de 10% sur toutes les importations (valeur taxable) sauf celles qui tombent sous le tarif de préférence britannique.

(2) *Automobiles*

Voici la liste nouvelle des taxes:

Valeur jusqu'à $700	10%
Valeur de $700 à $900	20%
Valeur de $900 à $1,200	40%
Valeur dépassant $1,200	80%

B. Impôts sur les Profits de guerre

Taxe sur l'accroissement des profits

L'alternative A, c'est-à-dire, d'une taxe graduée d'après le capital employé, est retirée. La taxe doit être payée d'après l'alternative B qui s'applique aux profits dépassant ceux de la période normale ou de base. Le taux de l'impôt sur l'accroissement des profits passe de 50 à 75%: Une taxe minima est prévue.

Pour les compagnies, l'impôt sur le revenu des corporations et la taxe sur l'accroissement des profits, combinés, ne doivent pas tomber au-dessous de 30% du revenu. Pour les maisons d'affaires non-incorporées, la taxe minima est de 12%. Une Commission d'arbitrage aidera à l'administration de l'impôt. On a pourvu spécialement à déterminer les profits normaux dans le cas de maisons d'affaires nouvelles ou souffrant de conditions adverses et dans le cas des producteurs d'huile et d'or. Les petits commerces dont les profits ne dépassent pas $5,000 sont exemptés. Les associations d'affaires et les sociétés d'affaires privées ont le droit de déduire les salaires de chaque propriétaire ou associé jusqu'à concurrence de $5,000.

C. Impôts dont le but principal est d'accroître le revenu

(1) Impôts directs

(a) Impôt sur le revenu personnel:

Des accroissements d'importance sur les taux.

Les exemptions passent de $2,000 pour les gens mariés et de $1,000 pour les célibataires à $1500 et $750 dans chaque cas.

Pas de changement à l'exemption de $400 pour les personnes à charge.

Définition de l'impôt clarifiée et permettant de taxer le revenu provenant de rentes viagères ou autres.

L'exemption d'impôt sur les rentes de $1,200 du gouvernement fédéral et autres rentes du même genre ne sera plus accordée aux nouveaux engagements.

La Commission du Trésor aura le pouvoir de décider que certaines transactions sont douteuses et entreprises dans le but d'éviter l'impôt. L'impôt du contribuable pourra alors être fixé sans égard à ces transactions.

De nombreux amendements dont le but est de clarifier certaines stipulations de la loi et d'en faciliter l'administration.

(b) *Impôt de défense nationale.*

Impôt à taux uniforme sur tous les revenus dépassant le minimum spécifié. Le taux est de 2% sur l'ensemble du revenu, si ce dernier dépasse $600 par an pour les célibataires et $1,200 pour les gens mariés.

Le taux est de 3% pour les célibataires dont le revenu dépasse $1,200.

L'exemption d'impôt pour chaque personne à charge est de 2% de $400.

L'impôt est retenu à la source de rémunération des dividendes, et de l'intérêt dans le cas d'obligations de corporations enregistrées quant à l'intérêt. Retentions sur la rémunération commencent le 1er juillet, et sur les dividendes et intérêts, sur-le-champ.

2. Impôts somptuaires ou impôts sur des produits déterminés.

(a) Articles de fumeurs:

Cigarettes: la taxe passe de $5,00 à $6.00 le mille.

Tabac manufacturé: la taxe passe de 25 cents à 35 cents la livre.

Papier à cigarettes, ordinaire ou en cylindres: la taxe passe de 2 à 5 cents le 100;

Tabac en feuilles: une nouvelle taxe de 10 cents la livre;

Cigares: les taux de la loi du revenu spécial de Guerre sont doublés;

Allumettes: taux augmentés du tiers.

(b) Phonographes, appareils de photographie, de radio, et ampoules de radio; nouvelle taxe de 10%.

(c) Gaz effervescent employé dans la manufacture des liqueurs douces: la taxe passe de 2 cents à 5 cents la livre.

(d) Les pneus et les chambres à air pour pneus: les taux qui étaient de 2 cents et de 3 cents la livre passent tous deux à 5 cents la livre.

D. Changement dans les taxes, pour raisons d'administration.

(1) Sirop de malt importé: la taxe passe de 21 cents la livre à 24 cents la livre.

(2) Les fourrures, préparées ou teintes: le taux passe de 8% à 12%.

(3) L'exemption de la taxe de vente pour les conserves domestiques est limitée à 10,000 boîtes d'une livre chacune, et pour les fermiers qui vendent des fleurs au total des ventes ne dépassant pas $500.

E. Changements au tarif.

Les amendements au tarif sont restreints presque exclusivement à des changements dont le but est de faciliter l'administration des douanes ou de faire disparaître des dispositions devenues injustes, ou dont l'injustice a été accrue, à cause de la guerre. La plupart mettent à exécution des recommandations de la Commission du tarif.

Les droits additionnels de 5, 7½ et 10 cents la livre sur le thé, imposés en septembre dernier sont réarrangés de façon à ce que des quantités moins grandes de thé soient frappées au taux de 5 cents la livre et de plus grandes quantités au taux de 7½ cents et 10 cents la livre.

—:o:—

Le budget en résumé

OTTAWA, — Voici un résumé de la situation du budget annoncé par l'honorable colonel Ralston, ministre des Finances.

Nouvelle taxe d'accise sur les automobiles neuves et non usagées allant de 10% à 80%, sur une voiture de plus de $1200.

* * *

Forte augmentation des taux de l'impôt personnel du revenu et baisse de l'exemption aux gens mariés et aux célibataires.

* * *

Nouvelle taxe de la défense nationale de 2% du revenu et de 3% dans le cas des célibataires gagnant plus de $1200. Exemption de 2% de $400 pour chaque personne à charge.

* * *

Revision de la taxe des profits excessifs, abolition du taux gradué des options sur les revenus du capital. Les taux sur le total des profits passent de 50% à 75% de tous les profits excessifs, sur un taux de base, à même les profits moyens d'une période de 4 ans avant la guerre.

* * *

Une taxe de guerre sur les devises étrangères de 10% de la valeur de toutes les importations excepté des articles introduits à la faveur du tarif préférentiel britannique.

* * *

Une nouvelle taxe de 10% sur tous les appareils radio-phoniques, lampes de radio, phonographes et caméras.

* * *

Une taxe d'accise sur les cigarettes, de $5 à $6 par mille.

Une taxe d'accise sur le tabac manufacturé de $0.25 à $0.35 la livre.

Une taxe d'accise sur le papier à cigarettes de $0.02 à $0.05 le cent.

Nouvelle taxe d'accise sur le tabac en feuille vendu au consommateur, de $0.10 la livre.

Taxe d'accise sur les cigares, de $0.50 à $1. par millier.

Taxe d'accise sur les allumettes de 3-4 cent à une cent par boîte de 100.

* * *

Changements tarifaires de nature technique.

Taxe de 5 cents la livre sur les pneus de caoutchouc et les chambres à air, excepté sur les nouvelles automobiles, contre 2 et 3 cents la livre, respectivement, selon les tarifs actuel.

* * *

Hausse du taux du sirop de malt importé de 21 à 24 cents la livre.

Hausse des fourrures dressées et teintes de 8% à 12%.

* * *

Exemption de la taxe de vente pour les metteurs en conserve limitée à 10,000 btes de 1 livre et exemption de la taxe sur la vente des fleurs pour les fleuristes agriculteurs jusqu'à limite de $500.

* * *

Les nouvelles taxes doivent produire $280 millions dans toute une année et $110 millions dans l'année fiscale courante.

* * *

On estime le total des revenus à $760 millions. Pour la présente année fiscale, des dépenses de $1,148,000,000. Déficit total de $550 millions à $600 millions.

Tableau comparé des revenus et des dépenses des années 1938-1939, 1939-1940 et 1949-1941, ainsi que des déficits des trois mêmes années

Année 1938-1939

Dépenses:	
Dépenses ordinaires	$ 413,032,202.44
Dépenses spéciales	71,895,406.89
Entreprises de l'Etat	58,943,494.16
Dépenses au compte de capital	5,424,276.45
Réduction cimptable des valeurs actives	3,767,718.21
Dépenses totales	$ 553,063,098.15
Recettes à déduire:	
Recettes ordinaires	$ 498,016,706.40
Recettes spéciales	1,255,962.02
Comptes improductifs	2,857,890.17
Comptes de capital	40,795.33
Recettes globales	$ 502,171,353.92
Augmentation de la dette nette ou déficit net	50,891,744.23
Chiffre total de la dette nette du Canada	$3,152,559,314.48

ANNEE 1939-40
(Chiffres approximatifs)

Dépenses:	
Dépenses ordinaires	$ 397,996,000
Dépenses spéciales	207,289,000
Entreprises de l'Etat	42,080,000
Dépenses au compte de capital	4,029,000
Autres dépenses	25,958,000
Dépenses totales	$ 680,352,000
Recettes à déduire:	
Recettes ordinaires	$ 541,618,000
Recettes spéciales (crédit)	20,313,000
Recettes Totales	$ 561,931,000
Augmentation prévue de la dette nette ou déficit approximatif	$ 118,421,000
Chiffre total prévu de la dette nette du Canada au 31 mars 1940	$3,270,980,314.48

ANNEE 1940-41
(Chiffres établis approximativement)

Dépenses ordinaires globales	$ 448,000,000
Budget de guerre (déjà voté)	700,000,000
Budget de guerre (supplémentaire, à voter)	200,000,000
Dépense totales probables	$1,348,000,000
Recettes ordinaires prévues	$ 650,000,000
Recettes prévues provenant des augmentations d'impôt	110,000,000
Recettes globales prévues	$ 760,000,000
Déficit prévu probable au 31 mars 1941 (environ)	$ 600,000,000
Chiffrt approximatif de la dette nette du Canada au 31 mars 1941	$3,870,000,000

La pyramide des impôts sur le revenu

OTTAWA — Voici un tableau comparatif montrant ce que sera l'impôt sur le revenu que paiera un homme marié sans dépendants en regard de celui qu'il paie actuellement et le comparant avec celui que paie une homme dans le même cas, avec le même revenu, en Grande-Bretagne. La dernière colonne à droite donne le pourcentage du nouvel impôt canadien par rapport à l'impôt anglais:

Revenu	Impôt actuel canadien	Impôt de 1940 canadien	Impôt actuel en G.-B.	Pour cent
$ 1,500	$........	$ 30.00	$ 141.00	21.3
2,000	....	75.00	328.50	22.8
3,000	36.00	195.00	703.50	29.5
4,000	84.00	355.00	1,078.50	35.7
5,000	144.00	555.00	1,453.50	41.5
10,000	781.20	2,170.00	3,550.07	65.8
15,000	1,789.20	4,330.00	5,993.83	77.5
20,000	3,112.20	6,530.00	8,715.07	80.7
30,000	6,514.20	11,200.00	14,796.31	82.3
50,000	14,351.40	21,610.00	26,943.19	88.0
75,000	25,880.40	36,065.00	46,216.94	85.6
100,000	39,299.40	51,529.00	66,547.56	84.7
150,000	70,043.40	84,475.00	108,265.69	85.0
200,000	103,698.00	119,430.00	150,765.69	86.0
500,000	334,656.00	357,235.00	405,765.69	93.9

L'exemption de base a été diminuée de $1,000 à $750 par personne, soit donc de $2,000 à $1,500 pour un homme marié. Les exemptions pour les dépendants restent à $400 par dépendant.

Les chiffres ci-dessus pour l'impôt de 1940 comprennent la nouvelle taxe de défense nationale, de 2 pour cent, payable par l'employeur. Cette taxe comporte une exemption de $600 pour le célibataire, de $1,200 pour l'homme marié et de $400 par dépendant.

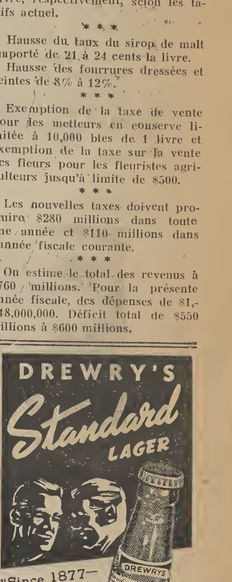

1½c LE MILLE
EXPOSITION d'Edmonton

Dans les "coaches" de toutes les gares au Manitoba, Saskatchewan et Colombie canadienne (Vancouver, Prince Rupert et Est).
(Prix minimum 25c)

En vente du 13 juillet au 20 juillet.

Où il n'y a pas de service de train le 13 juillet, les billets seront en vente le 12 juillet.

Limite de retour le 23 juillet.

S'il n'y a pas de service de train le 23 juillet, les billets seront acceptés sur le premier train disponible après cette date.

Pour plus amples détails voyez nos agents 515

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Nouveau feuilleton du "Patriote"

Le Nouveau Docteur

par JULES PRAVIEUX.

Reproduction autorisée par la Société des Gens de Lettres.

— V —

(Suite)

Lorsqu'on apprit à Brenay-sur-Andarge que Mme Poncet faisait bénir sa maison par monsieur le curé et donnait un lunch à ses invités après la cérémonie, les cervelles de ces dames s'enflammèrent: "En seraient-elles?" Elles attendaient de le savoir pour porter un jugement sur le projet. Celles qui furent conviées s'empressèrent de publier la nouvelle et prirent des airs détachés: elles tenaient à ne point se montrer trop excitées par l'idée de cette petite fête et voulaient paraître faire une grâce à Mme Poncet en répondant à une invitation qui, au fond, les comblait d'aise: "On craindrait de la contrarier, alors on y va!" Les autres "dames" que Mme Poncet oublia, volontairement ou non, se répandirent en propos acerbes. "Un lunch, qu'est-ce que c'est que ça? Un lunch à Brenay-sur-Andarge, avait-on idée de cela, par exemple! Qu'est-ce que c'était que ces manières de Paris, de château, de grand monde, que cette dame Poncet voulait acclimater à Brenay où la vie était si simple, si familiale, où l'on se contentait de se recevoir, sans façon, entre bons amis? C'était une orgueilleuse, une poseuse, une faiseuse d'embarras, cette dame Poncet!" Dans cette petite ville de cinq mille habitants, où le renvoi d'une domestique suscitait plus de rumeurs et de commentaires que la mort d'un roi d'Angleterre, une révolution au Portugal, l'annonce de cette bénédiction suivie d'un lunch prenait les porportions d'un événement. Jusqu'au jeudi, on ne s'entretint pas d'autre chose. Pendant trois jours, Mme veuve Legros ne parla point de ses maladies et oublia même d'y penser.

La cérémonie de la bénédiction avait été fixée par le doyen à trois heures de l'après-midi. Dès deux heures et demie, Mme Poncet se tenait dans le grand salon de sa villa pour y accueillir ses invitées.

Bientôt elles y furent assemblées au nombre de vingt-deux, autour de la maîtresse de maison vêtue d'une robe de satin noir que voilait une tunique brodée de perles avec cuirasse de dentelle. Elle distribuait à toutes des sourires et des remerciements qui tombaient avec grâce de se lèvres, d'un rouge trop jeune pour être naturel: "Que c'est gentil à vous, chère madame, d'être venue par un temps pareil! — C'est bien de la bonté de votre part, je vous reconnais bien là!"

Le mois de novembre en était à sa première quinzaine: ces dames portaient, ce jour-là, leurs toilettes d'hiver qu'elles avaient solennellement inaugurées à la grand'messe de la Tous saint. Plusieurs d'entre elles très fières d'être conviées en un "château" et qui voulaient y paraître à leur place, avaient, en toute urgence, demandé aux grands magasins de Paris des costumes tout faits: à peine avaient-elles en le temps de les retirer du carton. On temps de les retirer du carton. On avait aussi sorti les fourrures des profonds tiroirs où elles dormaient tout l'été avec des ingrédients qui passent pour tuer les mites. Une odeur d'étoffe neuve et de naphtaline emplissait le salon. Ah! il avait fallu faire diligence pour être prête au jour indiqué! Sans la vigilance de sa fille Laure, Mme Legros avait un malheur de plus à joindre à la liste déjà si longue de ses infortunes. Dans sa hâte d'être une des premières arrivées à la villa des Bruyères, Mme Legros avait endossé, sans prendre le temps d'enlever le petit bout de carton qui en signalait le prix, la jaquette de velours noir venue, sur dépêche, de Paris et que le commissionnaire de la gare avait apportée le matin même. A songer qu'elle aurait pu traverser les rues, paraître dans les salons de Mme Poncet avec une étiquette causue dans le dos "Occasion exceptionnelle, 79 fr. 95", elle se sentait défaillir.

Le froid commençait à piquer et presque toutes ces dames étaient vêtues de peaux de bête, comme leurs grand'mères du temps des cavernes: caracul, astrakan, chevrette grise, loutre, le règne animal semblait avait été saccagé dans ses plus glorieuses espèces tout exprès pour décorer les épaules des dames de Brenay-sur-Andarge. Mme Rozoir portait, non sans un orgueil secret, la dépouille d'un poulain russe. Elles étaient ainsi bien défendues contre les attaques du froid et de l'hyperboréenne Mme Legros qui toujours apportait le pôle nord partout où elle allait. Les demoiselles Rozoir qui, depuis deux mois surtout, vivaient dans les ivresses du catalogue comparé, et qui, à fréquenter les prospectus illustrés des grands magasins, avaient acquis un coup d'oeil sûr, se mirent à évaluer entre elles, à voix basse, les enveloppes de bête dont toutes ces dames s'étaient parées: "Mme Nachard en a pour quatre cents francs sur le dos. — Oh! tout doux, ma chère, ce n'est que de la patte d'astrakan!" Yvonne, l'aînée, qui avait un paletot de caracul, son père s'était opposé à l'achat d'une fourrure plus chère — aperçut Laure Legros qui portait, pour la première fois ce jour-là, un manteau de loutre. La jalousie mordit au coeur Yvonne Rozoir. Elle avait entendu dire que la loutre vrai se distingue de la fausse à ce signe que, si l'on souffle sur la première, le poil apparaît brun dans sa profondeur, tandis qu'avec l'autre, de la peau de lapin passée à la teinture le plus souvent, on ne voit que du noir jusqu'au cuir. L'aînée des demoiselles Rozoir voulut expérimenter sa méthode; elle se faufila à travers les groupes, parvint jusqu'à Laure Legros et, l'air innocent, se mit à lui souffler dans le dos, sur la fourrure fine, souple et lustrée. Sentant un zéphyr lui courir le long du cou, Laure Legros se retourna, et sans comprendre, regarda son amie Yvonne de ses yeux toujours en bisbille qui se fuyaient l'un l'autre le plus loin possible, aux deux côtés de sa figure. Yvonne revint vers sa soeur, et déclara, les lèvres pincées:

— Ma chère, c'est de la vrai! Et de l'Hudson! Dans les cinq cents. pour le moins!

— Ce n'est toujours pas ça qui l'empêchera de loucher! fit Berthe.

Et afin de se consoler, Yvonne Rozoir déboutonna son manteau de caracul pour en montrer la doublure qui était de satin ivoire.

Les invitées de Mme Poncet réunies au salon attendaient sans impatience l'arrivée du doyen qui tardait à venir. Elles se sentaient tout heureuses d'être là, en ce décor somptueux de château, d'assister à une petite fête qui devait être si distinguée, que tout le monde ne verrait pas. De constater que certaines dames de leurs relations ne se montraient point, qu'elles n'avaient point été conviées, de se dire qu'on était des privilégiées, leur joie en était accrue.

Mme Poncet comptait sur la présence de quelques messieurs de la ville qu'elle avait priés par lettre d'assister à la bénédiction et au lunch. Seuls, jusque-là, M. Dubois, un ancien notaire, et M. Larrivé, capitaine en retraite, s'étaient présentés. Mme Poncet commençait à s'alarmer, lorsque le docteur Bravières parut à l'entrée du salon en jaquette noire et ganté de clair. Il y eut aussitôt comme une houle légère parmi les peaux de bête: les conversations s'arrêtèrent et tous les yeux se tournèrent vers le jeune homme. Il s'avança vers la maîtresse de maison, lui offrit ses hommages, puis s'inclinant de nouveau salua l'assemblée où il avait eu le temps de reconnaître les dames Rozoir, Mme et Mlle Chanteau, Mme Legros et sa fille. L'inclination était profonde, et s'adressait à toutes: chacune de ces dames en prit pour son rêve.

En entrant au salon, Pierre Bravières avait aussitôt cherché des yeux Françoise Chanteau. A vrai dire, s'il avait pris avec Mme Poncet l'engagement de ne point partir après la bénédiction, comme il en avait tout d'abord l'intention, c'est parce qu'on lui avait donné l'assurance que la jeune fille y assisterait. Pourtant, pendant le trajet de Brenay aux Bruyères, il doutait encore. Un ukase du docteur Chanteau renseigné par quelque lettre perfide, pouvait, au dernier moment, interdire à sa femme de pénétrer dans une maison qu'il considérait comme ennemie depuis que Mme Poncet l'avait quitté pour faire appeler son concurrent. Pierre ne fut rassuré que lorsqu'il aperçut Françoise qui délicieusement fine et jolie dans son costume de drap bleu, le cou entouré d'une cravate d'hermine, se tenait vers la cheminée du salon, à côté de sa mère.

Pierre n'était pas au salon depuis cinq minutes quand arriva le curé-doyen accompagné de son vicaire l'abbé Monié. L'abbé Tharot s'excusa de s'être fait attendre; il venait de célébrer un baptême qui, comme toujours, s'était présenté à l'église assez longtemps après l'heure fixée. Sans s'attarder en de vains propos, il enleva sa douillette et passa sur sa soutane le rochet de dentelle, le camail de chanoine, l'étole de soie blanche qu'il avait apportés. Mme Rozoir constata, non sans aigreur, que le doyen n'avait pas cru devoir choisir, pour présider à la cérémonie, le rochet qu'elle lui avait envoyé. Mme Legros, de son côté, fit la même remarque dans l'amertume de son âme: "En tout cas, pensa-t-elle, il a sur lui le rochet que Laure a reprisé!" L'abbé Tharot se plaça au milieu du salon, pria les assistants de s'agenouiller, et ouvrant son rituel, il lut à haute voix, en latin, la prière de la liturgie: "Seigneur, nous te supplions pour cette maison, pour ses habitants et tout ce qu'elle renferme, pour que tu daignes les bénir, les sanctifier et les combler de tous les biens. Accorde-leur, Seigneur, l'abondance de la rosée du ciel, féconde leur terre pour qu'elle leur donne la substance de la vie, et prends en miséricorde les désirs de leur coeur. Donc, à notre entrée, daigne bénir et sanctifier cette maison comme tu as daigné bénir la maison d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; et qu'entre ces murs habitent les anges de la lumière, qu'ils la gardent ainsi que ses habitants, par le Christ Notre-Seigneur."

— Amen, dit l'abbé Monié, tandis que les assistants faisaient le signe de la croix.

Puis, l'abbé Tharot, avec cette dignité simple qu'il apportait à l'accomplissement des rites liturgiques, parcourut, en les aspergeant d'eau bénite, toutes les pièces de la maison. En traversant le petit salon-bureau, il put apercevoir les trois bibliothèques de bois de rose où Mme Poncet enfermait ses chers romans tous uniformément vêtus d'une reliure blanche. Elle avait eu soin de poser sur chacune des bibliothèques un grand rideau de soie qui couvrait tous ces livres méthodiquement classés. Les romanciers contemporains, ceux qui sont de l'Académie, ceux qui voudraient en être, et ceux qui n'en seront jamais, voisinaient là, sous ce voile pudiquement jeté sur leur gloire: "Elle m'avait dit que je ne verrais pas ces volumes, pensa l'abbé Tharot, voilà ce que les femmes appellent tenir un engagement! Je ne les vois pas, mais ils y sont tout de même!"

Lorsque le curé-doyen eut terminé la bénédiction de la maison et quitté son costume de choeur, il revint au salon pour y retrouver Mme Poncet et ses invités. Cette idée qu'il lui faudrait assister à un lunch n'était point pour l'enchanter, mais le moyen de refuser? Mme Poncet avait été pressante, avait voulu persuader le doyen que sa présence ne pouvait qu'enlever à cette petite fête ce qu'elle avait de trop profane, de trop mondain. L'abbé Tharot, sans être impressionné bien fortement par de tels arguments, avait mieux aimé se rendre que de batailler plus longtemps contre cette force aveugle qui s'appelle un désir de femme.

Lorsque l'abbé Tharot pénétra dans la salle à manger, une évidence s'imposa à lui. Mme Poncet, pour décider plus sûrement le curé-doyen à accepter l'invitation, avait "triché". Elle avait parlé de "collation": rien qu'à voir l'aspect de cette salle à manger où étaient dressées quatre tables que recouvraient des nappes garnies de dentelle et qui portaient, dans l'artistique décor d'une fine guirlande de fleurs, les pyramides de fruits, les chefs-d'oeuvre imposants de la pâtisserie, et, dans des faïences de vieux Nevers, les allèchantes babioles de la confiserie, quatre tables sur lesquelles toute une famille de verres grands et petits, dont une coupe pour le champagne — gardait l'assiette de chaque convive, on devinait sans peine que Mme Poncet n'entendait pas offrir à ses hôtes un simple goûter de pensionnaires. Elle avait le renom d'une femme qui ne fait rien "comme les autres" et voulait justifier sa réputation avec le secret désir d'étonner ces jolis étalages de luxe et ces petites fêtes de la bouche que par les descriptions des journaux de modes. Un lunch par petites tables! Eh! c'est un événement dans la vie de province!

Pris au piège de sa bonté, l'abbé Tharot se contenta de dire à Mme Poncet, en forme de protestation:

— Oh! madame, une collation!

— Mais, répondit Mme Poncet, ce n'est pas tous les jours qu'on bénit une maison! Et puis, c'est la première fois que monsieur le doyen me fait l'honneur de s'asseoir à ma table.

Toutes ces dames, avant d'entrer dans la salle à manger, quittèrent leur peau de bête dans le vestibule et apparurent dans le fourreau, moins sauvage que leur avait apprêté Mme Privat la grande couturière de Brenay, ou qui leur était venu par colis postal des grands magasins de Paris. Mme Rozoir avait suspendu au portemanteau la dépouille du poulain russe, et se montrait en robe violet évêque, ce qui suggéra à l'abbé Monié cette pensée narquoise: "Décidément, ses goûts baissent: elle s'habillait autrefois en cardinal; la voilà aujourd'hui en évêque; c'est maintenant au tour des curés à lui fournir des nuances pour ses robes!"

Pendant que ces dames se dévêtaient de leurs fourrures, une crainte et un espoir se disputaient leur âme: la crainte d'être placées à table trop près de Mme Legros qui congelait tous ses voisins, l'espoir de voir les "chôses" qui dévaient infailliblement se passer, qu'elles attendaient. Quelle figure allaient se faire les dames Chanteau et le docteur Bravières? Quelle serait leur contenance à tous trois? Personne n'ignorait à Brenay l'inimitié des deux médecins, la guerre ouverte entre eux, et tout naturellement, Françoise et sa mère ne pouvaient qu'exécrer le concurrent, l'ennemi de la maison. On comptait bien que l'occasion s'offrirait à elles de manifester leurs sentiments au moins par quelque témoignage de dédain donné gratuitement au jeune docteur: "Pour sûr, se disaient les dames de Brenay, ils vont se regarder en chiens de faïence; en tout cas, on ne s'ennuiera pas!"

A leur entrée dans la salle à manger, il sembla à ces dames que la chance servait leurs souhaits. Tandis qu'elles cherchaient, parmi tous les sièges, celui que leur assignait le petit carton posé sur chaque assiette, elle constatèrent que le nom de Françoise Chanteau voisinait avec celui du docteur Bravières. Bientôt même, elles virent le médecin, renseigné par un geste de Mme Poncet, venir se placer à côté de Françoise qui se tenait debout devant une chaise, attendant que la maîtresse de maison se fût assise Elles remarquèrent que la jeune fille n'avait point paru répondre au bref salut, une simple inclination de tête, que le docteur lui avait adressée en arrivant vers elle. Aussi, pendant que l'abbé Tharot récitait le "benedicite", se regardaient-elles en dessous les unes les autres, pinçant les lèvres pour tâcher de contenir un petit sourire malin, affriolé. Ah! non, on ne s'ennuierait pas à ce lunch! La curiosité flambait dans les yeux.

L'abbé Tharot prit place à la droite de Mme Poncet, sur la prière qu'elle lui en fit, et bientôt luncheurs et luncheuses furent assis autour des nappes ornées de dentelle et si joliment fleuries. Le premier instant passa à reconnaître ses voisins, à se féliciter intérieurement si l'on était loin de Mme Legros, à déplorer son mauvais sort si l'on se trouvait rapproché d'elle, à inspecter la salle pour voir comment la fantaisie toujours originale de la maîtresse de maison avait distribué les convives.

A qui n'était pas initié aux projets de Mme Poncet, le choix des places semblait avoir été fait un peu au hasard et sans arrière-pensée, et pourtant, une stratégie toute féminine s'y décelait. Tout avait été combiné pour que, dans cette salle à manger où vingt-cinq personnes étaient réunies, Françoise Chanteau et Pierre Bravières, sans être inquiétés par la loquacité ou l'attention indiscrète de leurs voisins, fussent, pour ainsi dire, isolés, et eussent le loisir de se parler comme dans l'intimité d'un tête-à-tête. La maîtresse de maison avait écarté le plus possible de ses deux protégés les oreilles trop subtiles. Mme Rozoir et ses deux filles dont Mme Poncet n'ignorait point les visées, et dont il convenait de se défier, avaient été éloignées comme particulièrement dangereuses. Ce ne fut pas sans dépit qu'Yvonne et Berthe constatèrent que Françoise Chanteau avait pour voisin de table le docteur Bravières: leur jalousie s'exaspéra lorsqu'elles virent qu'elles devaient renoncer à l'espoir d'être "remarquées" du docteur pendant le lunch. La malchance voulut qu'à la table où elles se considéraient comme reléguées, elles ne faisaient point face au docteur Bravières. Ce jour-là, elles ne portaient pas ce déguisement complet de bonbon fondant qu'elles affectionnaient et qui, vraiment, n'était pas de saison; mais, comme elles voulaient, malgré tout, et dans la mesure autorisée par les journaux de modes, rester fidèles aux couleurs tendres, leur corsage était de crêpe de Chine rose. Et ce corsage qui, par sa nuance, seyait si bien à leur teint de brunes, dont on avait étudié la coupe; dont, après de long débats, on avait choisi la forme et les garnitures pour mettre en valeur le modelé de leur taille, le docteur Bravières ne le verrait que de dos! C'était pour les demoiselles Rozoir presque du désespoir.

(A suivre)

QUEBEC, JUIN — Conjointement avec le gouvernement provincial, la ville de Québec vient d'inaugurer un nouveau Bureau du tourisme et une exposition illustrant d'une façon originale les efforts du Gouvernement pour attirer les touristes dans le Québec. Le premier ministre de la province, l'hon. Adélard Godbout, a présidé à l'inauguration et a longuement conversé avec les autorités du service provincial du tourisme.

Le nouveau Bureau du tourisme possède ses quartiers dans une vieille maison de style typiquement canadien-français, décorée de catalogues, de tapis et d'articles divers de fabrication domestique. Cet organisme s'attachera à informer les visiteurs sur les attraits de la province, sur les endroits les plus typiques à visiter, sur les régions diverses qu'ils désirent explorer, suivant leurs préférences personnelles.

On a spécialement aménagé, à l'intention des touristes, une vaste salle, plaisamment décorée pour qu'ils puissent écrire à leurs amis ou à leurs parents dans une atmosphère typique. Dans une autre partie de la maison se tient l'exposition.

Nouvelles

LA BIENHEUREUSE MERE CABRINI

CITE VATICANE, — La Bienheureuse Mère Françoise-Xavier Cabrini, citoyenne américaine d'origine italienne qui fonda les Soeurs Missionnaires du Sacre-Coeur, montera probablement sur les autels bientôt, car la Sacrée Congrégation des Rites vient de permettre de hâter la procédure pour son procès de canonisation.

La Bienheureuse Cabrini fut béatifiée par Sa Sainteté Pie XI en 1938; ce sera la première sainte des Etats-Unis.

LES CATHOLIQUES PLUS NOMBREUX DANS L'ARMEE ANGLAISE

Monseigneur James Dey, le chef spirituel des armées du Sa Majesté le Roi d'Angleterre, nous livre un secret agréable à recueillir mais difficile à garder. Les catholiques anglais sont, paraît-il, en nombre si considérables qu'ils dépassent de beaucoup la proportion de leur population. Dans l'armée 18 pour cent des soldats sont catholiques, pendant que dans la marine il y en a 12 pour cent et dans l'aviation 9 pour cent.

Le Canada et les prisonniers allemands

OTTAWA, — Le Canada se prépare à interner dans de nouveaux camps de concentration secrets qui ne seront désignés que par la série des lettres de l'alphabet, des dizaines de mille Allemands — prisonniers de guerre britanniques — que les paquebots du prochain convoi amèneront au Canada. Ces navires déverseront aussi à pleines cales sur notre sol — et par milliers encore — tous les nationaux que l'Angleterre avait internés jusqu'ici dans les endroits les plus retirés du Royaume-Uni. Avec la menace croissante d'une invasion des Iles britanniques, le gouvernement Churchill a cru plus prudent d'emprisonner en lieu sûr dans des camps de concentration situés au delà des mers, dans le Canada, les nationaux ennemis aussi bien que les prisonniers de guerre.

EMPREINTES DIGITALES

WASHINGTON. — Le président Roosevelt a signé un bill qui exige l'enrégistrement et les empreintes digitales d'environ 3,500,000 étrangers aux Etats-Unis.

GANDHI ET HITLER

BOMBAY, — Mohandas-K. Gandhi, dans un article de son journal hebdomadaire "Harijan", recommande aujourd'hui l'abstention de violence comme le seul moyen de faire face à l'hitlérisme, qu'il définit: "La force impitoyable réduite à une science exacte et employée avec une précision scientifique".

Le vieux chief nationaliste a dit que Hitler ne donne pas aux Allemands le plaisir de posséder un empire, mais le fardeau de supporter son poids écrasant.

Loi de l'impôt de guerre sur le revenu

Budget 1940-41 — Taux de l'impôt applicables aux personnes autres que des compagnies et les sociétés par actions

Sur les premiers $250 de revenu net ou toute partie de cette somme dépassant l'abattement à la base, 6% ou

$15 sur un revenu net de $250; plus 8% du montant excédant $250 mais n'excédant pas $1000, ou

$75 sur un revenu net de $1000 plus 12% du montant excédant $1000 mais n'excédant par $2,000, ou

$195 sur un revenu net de $2,000; plus 16% du montant excédant $2000 mais n'excédant pas $3000, ou

$355 sur un revenu net de $3000; plus 20% du montant excédant $3000 mais n'excédant pas $4000, ou

$555 sur un revenu net de $4000; plus 24% du montant excédant $4000 mais n'excédant pas $5000, ou

$795 sur un revenu net de $5000; plus 27% du montant excédant $5000 mais n'excédant pas $6000, ou

$1065 sur un revenu net de $6000; plus 30% du montant excédant $6000 mais n'excédant pas $7000, ou

$1,365 sur un revenu net de $7,000; plus 33% du montant excédant $7,000 mais n'excédant pas $8,000, ou

$1,695 sur un revenu net de $8,000; plus 35% du montant excédant $8,000 mais n'excédant pas $9,000, ou

$2,045 sur un revenu net de $9,000; plus 37% du montant excédant $9,000 mais n'excédant pas $10,000, ou

$2,415 sur un revenu net de $10,000; plus 39% du montant excédant $10,000 mais n'excédant pas $20,000, ou

$6,315 sur un revenu net de $20,000; plus 41% du montant excédant $20,000 mais n'excédant pas $30,000, ou

$10,415 sur un revenu net de $30,000; plus 44% du montant excédant $30,000 mais n'excédant pas $40,000, ou

$14,815 sur un revenu net de $40,000; plus 47% du montant excédant $40,000 mais n'excédant pas $50,000, ou

$19,515 sur un revenu net de $50,000; plus 50% du montant excédant $50,000 mais n'excédant pas $75,000, ou

$32,015 sur un revenu net de $75,000; plus 53% sur le revenu excédant $75,000 mais n'excédant pas $100,000, ou

$45,265 sur un revenu net de $100,000; plus 56% sur le revenu excédant $100,000 mais n'excédant pas $150,000, ou

$73,265 sur un revenu net de $150,000; plus 59% sur le revenu excédant $150,000 mais n'excédant pas $200,000, ou

$102,765 sur un revenu net de $200,000; plus 63% sur le revenu excédant $200,000 mais n'excédant pas $300,000, ou

$165,765 sur un revenu net de $300,000, plus 67% sur le revenu excédant $300,000 mais n'excédant pas $400,000 ou

$232,765 sur un revenu net de $400,000; plus 72% sur le revenu excédant $400,000 mais n'excédant pas $500,000, ou

$304,765 sur un revenu net de $500,000, plus 78% sur le revenu excédant $500,000.

Est abrogé l'impôt additionel de 5% applicable à toutes personnes autres que les compagnies et les sociétés par actions, dont le revenu dépasse $5,000.

Est abrogée la surtaxe de guerre de 20% mis en vigueur sous l'empire des articles 2 et 3 du chapitre 6 des statuts de 1939 (deuxième session).

L'exemption mentionnée au paragraphe (c) de l'alinéa 1 de l'article 5 de la loi, à l'égard des personnes mariées et de celles qui ont des parents à leur charge, est réduite de $2,000 à $1,500.

Les exemptions accordées dans la loi à toutes personnes sauf les sociétés sont réduites de $1,000 à $750.

Une taxe de 5% est imposée aux résidents du Canada à l'égard de tous intérêts ou dividendes payes ou payables par des débiteurs canadiens en monnaie faisant plus de 5% de prime relativement à la monnaie canadienne.

Le revenu accumulé ou gagné, de son vivant, par une personne décédée, est considéré comme imposable, une fois qu'on l'aura versé aux exécuteurs testamentaires ou aux syndics.

Le revenu versé aux exécuteurs ou aux syndics, puis capitalisé par eux, est considéré comme revenu imposable desdits exécuteurs ou syndics.

L'entrée en vigueur des impôts

OTTAWA, — Les augmentations de l'impôt sur le revenu telles qu'annoncées en Chambre par le ministre des Finances, l'hon. J.-L. Ralston, entreront en vigueur avec les retours sur les impôts pour 1940. Elles seront payables en avril.

A partir du premier juillet 1940, les employeurs devront déduire des salaires qu'ils paient l'impôt de la défense nationale et la verser au Trésor à partir du 15 septembre et tous les quinze mois à partir de cette date.

En autant qu'il affecte les intérêts que paient les corporations sur les actions et les autres obligations enrégistrées, l'impôt compte à partir de la publication du budget.

L'impôt sur les profits excessifs s'applique aux bénéfices de l'année 1940, et dans les cas ou l'année financière se termine avant le 31 décembre 1940, l'impôt frappera cette proportion des bénéfices qui correspond au nombre de jours de l'année financière compris dans l'exercise financier de 1940.

L'impôt que décrète la loi sur les revenus de Guerre sur les cigares, les papiers à cigarette, les allumettes, les fourrures, les automobiles, les pneus et les chambres d'air, les gas de carbone, de même que les exemptions de la taxe de vente, est en vigueur.

La taxe d'accise qui atteint les cigarettes, le tabac manufacturé, le sirop de malt, est également en vigueur depuis minuit. La nouvelle taxe de 10 p.c. la livre, sur le tabac naturel canadien en feuille, lorsqu'il est vendu pour consommation domestique entre en vigueur le premier août 1940.

:-: LA PAGE DE GRAVELBOURG :-:

Les dames auxiliaires

A une assemblée des Dames Auxilières, B.E.S.L. tenue dernièrement chez Mme Bonnel, avec Mme R. Bouchard, comme hôtesse, la présentation d'un souvenir, gage de reconnaissance de l'association, "Past President's Jewel"; fut fait à Mme Bonnel par Mme Chapin, Mme Bonnel, qui a occupé le poste de présidente durant quatre ans, sut remercier chaleureusement les Dames Auxilières.

Quelques minutes de silence, observées à la mémoire de ceux qui sont tombés durant la guerre de 1914-18, et par sympathie pour ceux qui en ce moment, sont à donner leur vie pour le salut de leur Pays, ouvrirent la réunion. La question de ramasser du linge et des couvertures pour les petits Français réfugiés et les soldats de France et du Canada, fut ensuite discutée. Des comités d'organisation qui s'occuperont de mettre cette oeuvre en marche dans la paroisse, furent formés, et dès lors, les Dames Auxilières ont eommencé de travailler, couture et tricots, pour ce but.

A la fin de cette intéressante réunion, les deux hôtesses aidées de Mmes L. Girardin et Chapin servirent un délicieux goûter. Pour l'occasion, les tables et les appartements étaient artistiquement décorés de lilas.

La Ligue Catholique-Féminine

La Ligue-Catholique-Féminine tenait son assemblée mensuelle chez Mme E. Gravel, lundi dernier, avec Mme M. Gravel comme présidente et Mlle J. Gravel, secrétaire. M. l'abbé R. Bérubé, vicaire, assistait comme chaplain.

L'assemblée vota la somme de $5.00 pour aider la fanfare du Collège Mathieu, $15.00 pour l'Hôpital St-Joseph, et $10.00 pour l'A.C. F.C. de la Province. Deux nouveaux membres furent admises: Mme G. Gauthier et Mme P. Gagnon. Un délicieux goûter fut ensuite servi aux membres présentes, par l'hôtesse Mme E. Gravel. La prochaine réunion aura lieu chez Mme D. Piché.

Anniversaire de naissance

Un bon groupe d'amis se réunissaient à la résidence du Dr M. Gravel et de Mme Gravel, dimanche dernier, pour fêter l'anniversaire de naissance du Dr Gravel. M. l'abbé L. Lussier, curé de la cathédrale, était l'hôte d'honneur. Parmi ceux qui étaient présents: le Juge Gallant et Mme Gallant, M. et Mme L.-J. Brazziel, M. et Mme G. Gravel, M. et Mme E. Colpron, M. et Mme L. Gravel, Mme H. Gravel, Mme E. Gravel, Mlles J. Gravel, R. Gravel, B. Gravel, B. McCarthy, Maurice Gravel et G. Robinson. Chants et musique agrémentèrent l'après-midi.

Comité de guerre formé

Un comité pour aider les Fonds de Service de Guerre, fut formé à Gravelbourg, à une réunion tenue vendredi dernier au garage Forcier. Mme M. Denis fut nommée présidente et Mlle J. Gravel, secrétaire. Un sous-comité composé de Mmes A. Radoux, L. Girardin, et R. Northrup, fut ajouté pour aider les officières. Les suivantes furent nommées pour s'occuper de ramasser le linge et autres articles qui seront envoyés à M. Bougearel, consul de France à Winnipeg, et remis aux petits réfugiés de la France, de Belgique et de Hollande: Mmes A.-N. Forcier, G. Gravel, O. Charbonneau. Environ une quarantaine de dames assistaient. Le mouvement va de l'avant de jour en jour.

Journée d'Hôpital

Environ cent cinquante visiteurs se rendaient à l'Hôpital St-Joseph pour visiter, mercredi dernier, journée des hôpitaux. Mmes E. Beaudoin, R. Chapin, et J.-B. Crépeau formaient le comité de réception et s'occupèrent de faire visiter les différentes salles d'opération, du Rayon-X, et la nouvelle machine pour "tester" le sang. Mmes M. Dnis, T. Gallant, M. Gravel, A. Bonnel, servirent le thé, aidées par Mmes G. McLean, H. Lemyre, A.-N. Forcier, T. Deaust, C. Tarnow, L.-J. Brazziel, G. Gravel, R.-H. Ladouceur, R. McLean, E. St-Arnaud. Mmes A. Radoux et L.-J. Murphy furent les gagnantes au bridge.

Les Dames Patronnesses de l'Hôpital en profitèrent pour offrir leurs remerciements au comité de bridge de Meyronne avec Mme J.-J. Sheehan, à la tête, de Fir Moutain avec Mme A. Dumilie a la tête et à M. l'abbé P. Jérôme, curé de Glentworth, qui dirigea la troupe d'acteurs de Glentworth lors de leur représentation de Sis Perkins au profit de l'hôpital.

CARNET SOCIAL

M. Sergius Aussant, Cadillac, P. Q., visite en ce moment ses parents, M. et Mme N. Aussant.

* * *

Nous apprenons que André Beauregard, de Gravelbourg a été accepté dans la division du radio de guerre de la R.C.A.F. Il sera probablement appelé dans quelques temps.

* * *

Mme A. Doutre, Mme J.-J. Culliton et M. E. Doutre, allaient à Moose-Jaw la semaine dernière par affaires.

* * *

Mlle F. St-Cyr, institutrice à l'Ecole Aussant partait pour ses vacances, cette semaine.

* * *

Mme A. Thuot, Mme S. Dillen et M. l'abbé G. Thuot, Meyronne, étaient en ville cette semaine.

* * *

M. Raymond Belisle, Saskatoon, était en visite chez des amis cette semaine.

* * *

M. P. St-Marie, Meyronne, était en ville par affaires, cette semaine.

* * *

Mlle C. Allard, employée à Edmonton, visite en ce moment ses parents, M. et Mme Allard.

Mme Petit, employée au Collège Mathieu, a accepté la position de ménagère pour M. l'abbé Fahrenbach, curé de Hodgeville. Elle partait lundi dernier en auto.

* * *

Mlle R. Larose, Ferland, visitait quelques amis à Gravelbourg, la semaine dernière.

* * *

M. Henri L'Heureux partait pour Ferland cette semaine où il visitera des parents et amis.

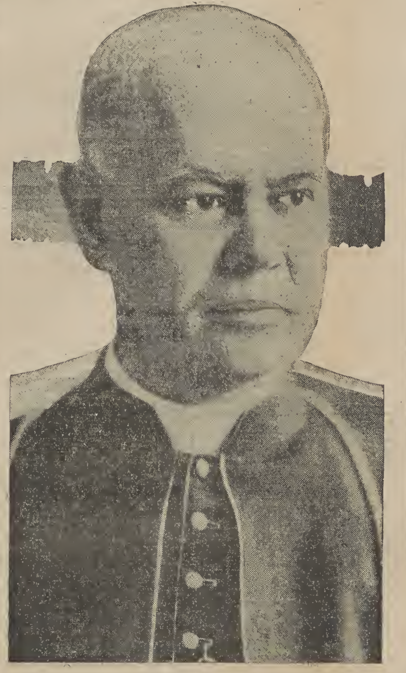

Son Excellence Monseigneur Alphonse-Emmanuel DESCHAMPS, évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, qui vient de mourir à l'âge de 65 ans.

MEYRONNE

MARIAGE

COUTURE — BERUBE

Le 25 juin, notre curé, M. l'abbé A. Moquin bénissait le mariage de Mlle Marie Claire Couture, fille d'une de nos anciennes familles de Meyronne de M. Fernand Bérubé de Moose-Jaw. MM. les abbés D.-M. Dugas et Georges Thuot étaient dans le sanctuaire.

Par suite de circonstances incontrolables, M. et Mme Joseph Bérubé de Makwa, père et mère du marié ne purent assister à la cérémonie, ainsi que Mlle Laure Couture, de Baie Comeau, P.Q., et soeur aînée de la mariée. Leur absence éloignée souvent dans le cours de la journée fut le nuage de ce rayon de soleil.

M. Adélard Couture accompagnait sa fille à l'autel, tandis que M. William Bérubé, de Laflèche, était témoin pour le marié.

Mlle Irène Bérubé et M. Orien Couture formaient le couple d'honneur.

M. Alfred Gagnon et MM. Raymond et Eugène Bérubé étaient aussi présents.

La messe fut entendue et suivie avec recueillement. MM. Charles et Pierre Van Elslande firent les frais du chant.

FETE DE FAMILLE

Durant cette journée radieuse passée chez les parents de la mariée, chacun put bénéficier de la cordiale réception de Monsieur et Madame Couture. La jeune mariée élégante et gracieuse dans sa toilette de crêpe blanc, d'un voile de tulle complété d'une auriole de fleur d'oranger était, avec son époux, très aimable pour tous. M. le Curé avait été délicatement invité au repas, ainsi que MM. les abbés G. Thuot et D.-M. Dugas et toutes les familles à un moment ou l'autre se trouvèrent représentées à la table d'honneur, ne fusse que par une courte apparition pour saluer les mariés et trinquer à leur bonheur. On remarquait aussi, disposés avec art, les cadeaux offerts par la famille et par les Dames de Meyronne.

Au soleil couchant les invités de la maison et du village se rendirent chez M. et Mme Ernest Millaire au chacun s'amusa qusqu'aux petites heures!

Monsieur et Madame Fernand Bérubé font leur voyage de noces dans les environs de Régina et résideront à Moose-Jaw.

Nous devons ajouter aussi au crédit de nos mariés que l'exactitude qui, (disait-ont dans le temps, est la politesse des Rois), les fit monter la nef de l'église suivis de leur cortège pour huit heures précises, est un précieux début de vie conjugale. nous faisons des voeux pour leur bonheur, tous leurs amis s'unissent pour leur souhaiter joie et prospérité dans leurs enfants et leurs petits-enfants.

* * *

FINISSANTS

M. Léonard Chase nous revient du collège N.-D. de Wilcox après avoir passé les examens de Philosophie II. Sa soeur, Marguerite Chase, de retour du collège Thévenet de Gravelbourg, vient de boucler ses examens du XIIe grade.

Nos félicitations.

* * *

VA ET VIENT

M. Guy Girardin retournait jeudi soir à St-Boniface acompagné de Mme Guay et de sa fille de St-Boniface et de Mlle Marguerite Brière, étudiante à l'hôpital de la Miséricorde, Winnipeg.

* * *

M. et Mme Arcaudie Trudeau de Wild-Rose sont arrivés le 26 pour chercher leurs filles Archange, Vivian et leur nièce, Yvette Godin, qui ont passé l'année, chez Mme Germain pour suivre les classes de l'école séparée. M. J.-B. Trudeau de Sedley est venu les retrouver à Meyronne. M. Georges Béchard qui l'accompagnait venait chercher sa fille Laurette qui a passé l'année scolaire au couvent de Laflèche.

* * *

CATECHISMES

Le 28 juin avait lieu à l'Ecole séparée la lecture des notes et la distribution des prix de catéchisme. Ont obtenu la plus haute moyenne:

FRANCAIS: Classe supérieure, Thérèse Laplante; Intermédiaire, Doris Sénécal; Primaire, Gertrude Sénécal.

ANGLAIS: Classe supérieure, Elisabeth Chase; Intermédiaire, Gertrude Brière; Primaire, Irène Brière.

* * *

TOURNEE DU "PATRIOTE"

N'oublions pas la "soirée du Patriote" qui aura lieu le 9 juillet. Que notre patriotisme de canadien français, s'affirme en cette occasion et flotte au-dessus des misères actuelles. Grands et petits, remplissons la salle municipale le 9 juillet.

WILLOW BUNCH

La mort vient de faire un grand vide dans le famille la plus nombreuse de la paroisse. M. F.-X. (Frank) Lemieux, infirme depuis de longues années, vient de mourir après quelques heures seulement de maladie après avoir reçu les derniers sacrements, dans les soixante-neuvième année.

Il laisse pour le pleurer: son épouse, 18 enfants vivants et vingt-huit petits-enfants. L'ont précédé dans la tombe: une fille morte en bas âge et Blanche (Soeur St-Alphonse, religieuse des Filles de la Croix).

Né à Ste-Anne de la Pocatière, P. Q., d'une famille de 14 enfants, M. F. Lemieux après un court séjour dans le Montana, vint se fixer à St-Raphaël de Cantal en 1900. En 1911 il établit sa demeure à Willow-Bunch où son frère Alphonse Lemieux était alors curé.

Les obsèques eurent lieu vendredi 21 juin. Le service fut chanté par Mgr H. Kugener, curé. M. Alfred Lalonde, son beau-frère, agissait comme maître de cérémonies. La quête fut faite par MM. F. Rodrigue et A. Roy. Le cercueil était porté par six de ses fils.

Cette belle et nombreuse famille est aujourd'hui répandue en bien des lieux. Un bon nombre des enfants, ainsi que leur mère, habitent encore à Willow-Bunch. Ce sont: Arthur, Wilfrid, Albert, Irène, Rose-Anne, Alphonse, Talmyre, Cécile, Roger, élève du Collège Mathieu, Claire et André. Marie et Bernadette demeurent à Montréal, Louis et Edouard à Léoville, Joseph à Dollard, Jean-Baptiste à Prince-Albert, et Alice religieuse, Fille de la Croix, à St-Maurice de Bellegarde.

Lui survivent aussi trois frères: Siméon à Butte City, Montana, Augustin à Québec et Ernest à Cantal, Sask.

Nous prions Madame F.-X. Lemieux et toute sa famille d'accepter nos plus cordiales sympathies.

* * *

A huit jours d'intervalle, un autre deuil survien dans une autre famille. Mme Ildége Duperreault, après une longue maladie et des souffrances endurées bien chrétiennement, vient de mourir dans sa soixante-dixième année. Lui survivent, son mari, six enfants et ving-cinq petits enfants.

Le service fut chanté vendredi le 28 juin par Mgr le curé.

A cette famille éprouvée, nous offrons aussi nos sincères condoléances.

* * *

Tous nos Collègiens sont de retour, et nos écoliers du village ont pris leur vol pour de joyeux ébats. A tous nous souhaitons de bonnes vacances ainsi qu'à leurs maîtres et maitresses.

FRANCE

La cérémonie funèbre du 25 juin, jour de l'armistice, à la cathédrale de Bordeaux

L'archevêque de Bordeaux donne l'absoute à tous les morts de la guerre

LE PRESIDENT LEBRUN, LE CORPS DDIPLOMATIQUE, LE NONCE, PETAIN, WEYGAND, HERRIOT, REYNAUD, LAVAL, ET TOUS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ASSISTENT A LA CEREMONIE D'UNE POIGNANTE GRANDEUR

Dans un silence absolu, la sonnerie aux morts égrène ses notes funèbres — Presque tous pleurent — "Vive la France!"

BORDEAUX, via Marseille, 25 juin. — Journée de deuil pour toute la France. Ailleurs comme à Bordeaux, les rues sont attristées par les rideaux baissés sur la devanture et par la circulation, dans les rues presque vides de voitures, d'une foule muette, il y a des larmes dans tous les yeux, il y a des sanglots dans les voix. La France pleure ses morts.

Au matin, les journaux ont paru avec un encadrement de deuil. La voix du speaker de radio s'étranglait parfois d'émotion. Et c'étaient des réunions muettes devant les haut-parleurs et autour des vendeurs de journaux. L'armistice était signé. La guerre avait cessé. Les soldats allaient revenir. Nulle joie pourtant. Presque nul éclair de soulagement dans les yeux.

Le ciel est gris. Il a plu. Un lent mouvement porte la foule des villes vers les églises. On va prier, penser aux soldats héroïques, penser au pays penché vers la renaissance. Cours-de-l'Intendance, principale artère de Bordeaux, deux hommes remontent le trottoir en direction des lieux de cérémonies commémoratives. M. Pierre Laval, le visage grave, donne le bras au ministre des travaux publics, M. Ludovic Frossard, dont la haute taille s'est un peu voûtée. Bien des épaules se creusent aujourd'hui comme bien des visages.

La circulation s'est ralentie. Bordeaux va vers la cathédrale Saint-Victor, belle vieille église gothique un peu écrasée par la masse du quartier voisin. Mgr Feltin va donner l'absoute à tous les morts de la guerre. Cérémonie d'une sobre, d'une poignante simplicité. Même les murs de la nef n'ont reçu qu'une décoration modeste. Quelques voiles noirs tombent des voûtes. La foule prie depuis le matin dans une atmosphère d'une émotion contenue. A l'extérieur, des soldats présentent les armes. Beaucoup d'officiers en tenue de campagne sont venus à la cathédrale participer au deuil de la France. Les toilettes sombres des femmes se mêlent aux uniformes kakis. Le clergé porte les soutanes noires et violettes des messes du souvenir. Le président Albert Lebrun assistera à la cérémonie. L'archevêque le reçoit sur le parvis de la cathédrale. Les ministres sont déjà là. On dira une messe basse, comme il convient, une messe de deuil avec seulement les chants de la liturgie funèbre aux paroles de consolation et d'espoir.

A gauche du choeur un trône est dressé pour Mgr Feltin. Le nonce apostolique, Mgr Valerio Valeri, est entouré du corps diplomatique au complet. A droite du choeur, le président de la République prend place dans un fauteuil. Les membres du gouvernement font face au corps diplomatique. Le maréchal Pétain, en vêtements de deuil, est entouré de MM. Jules Jeanneney, président du Sénat, Edouard Herriot, président de la Chambre, Camille Chautemps, Pierre Laval, Adrien Marquet. Le général Weygand assiste à la cérémonie dans le groupe des ministres. Tous les parlementaires présents à Bordeaux sont assis dans l'enceinte réservée de la cathédrale Saint-Victor. On remarque les membres du précédent gouvernement, notamment MM. Paul Reynaud, Laurent Eynac, Louis Marin, Louis Thellier.

Le "Dies irae", puis les phases psalmodiées de l'absoute rompent seuls le silence de cette assistance au coeur serré. Puis, après l'Evangile, Mgr Feltin, en quelques phrases, dit l'héroïsme de ceux qui ont combattu pour une juste cause et les devoirs austères qui sont laissés à ceux qui continuent la France. A 10 heures 45, la cérémonie religieuse est terminée.

Le cortège officiel se reforme alors, précédé de trois drapeaux français. L'archevêque s'efface devant le président de la République et Mme Lebrun baise son anneau. Une foule immense se presse regardant passer le cortège officiel et afflue "Place du 11 novembre" où s'élève le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 devant lequel vinrent s'incliner à 11 h., à la sortie de la cathédrale, MM. Lebrun, Jules Jeanneney, Edouard Herriot, ainsi que le maréchal Pétain et le gouvernement. Les détachements de la Garde républicaine rendent les honneurs. C'est dans un silence absolu, devant M. Albert Lebrun, accompagné par M. Adrien Marquet, maire de Bordeaux, ministre d'Etat, suivi par MM. Jeanneney et Herriot, le maréchal Pétain, que la sonnerie "aux morts" égrène ses notes funèbres. Toute l'assistance, émue, se fige dans l'immobilité. Presque tous pleurent. Lorsque le président et le maréchal se redressent, un seul cri s'élève: "Vive la France!" Mais les voix sont tellement rauques de chagrin que l'acclamation reste sourde et comme voilée de larmes.

Notre Couvent a changé sa toilette. Il vient d'être revêtu d'un matériel imitation de brique qui en change l'aspect, mais lui vaudra surtout de mieux garder la chaleur en hiver.

UN MESSAGE DE L'ARCHEVEQUE DE TORONTO

TORONTO, — Son Excellence Mgr J.-C. McGuigan, archevêque de Toronto, a demandé aux Canadiens chrétiens de demeurer fermes dans leur foi et leur confiance en Dieu et en leur pays, en face de la suprême épreuve à laquelle l'empire devra faire face.

Mgr McGuigan parla devant 25,000 personnes réunies au campement de la Salle "Oaklands", afin de faire une manifestation pour "une paix victorieuse pour la cause alliée." La cérémonie eut lieu sous les auspices de la Société du Saint Nom du diocèse de Toronto.

"Ce sont des moments pénibles pour nous tous", dit l'archevêque. "Nous devons mettre notre confiance en Dieu, car, par la prière, il s'opère plus de choses que ce monde ne se l'imagine."

Chambre à coucher de Napoléon III dans le château de Compiègne.

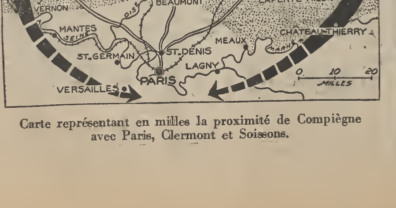

Carte représentant en milles la proximité de Compiègne avec Paris, Clermont et Soissons.

EXPOSITION d'Edmonton

du 15 au 20 juillet

Aller-retour au prix d'un **Billet simple**

De toutes les gares de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie canadienne (Vaucouver et Est).

BILLETS EN VENTE

du 13 au 20 juillet inclusivement

Où il n'y aura pas service de train le 13 juillet, les billets seront en vente le 12 juillet.

Limite de retour, le 23 juillet

S'il n'y a pas de train le 23 juillet, billets bons sur premier train après cette date

Plus amples renseignements chez les agents de billets

PACIFIQUE CANADIEN

CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

ST - HUBERT

Sous l'impulsion donnée par notre Comité Paroissial de l'A.C.F.C., la campagne de pétitions à la Société RADIO-CANADA, a déjà produit un beau résultat, à St-Hubert et dans les lieux circonvoisins. A date, 49 personnes ont envoyé des lettres séparées. Là-dessus, 20 hommes mariés ont signé en leur nom, au nom de leur femme (20 femmes), et de leurs enfants, (66 enfants). Plus deux pétitions d'adultes: l'une de 14 noms, et l'autre de 22 noms, soit 36 noms. Le tout représenté un total de 85 signatures, plus 20 femmes, plus 66 enfants: Total général: 171 personnes.

La Société Radio-Canada a bien voulu donner aux premiers signataires la réponse suivante: "Des mesures sont en voie d'exécution.. qui apporteront, outre le service régional du poste CBK, un minimum de deux programmes en français par semaine destinés aux Canadiens français de ce poste."

C'est bien déjà quelques chose, mais combien loin encore de ce que nous demandons. Alors nous continuons notre campagne de pétitions.

* * *

Notre Pique-Nique approche et se prépare de plus en plus activement. N'oublions pas la date: JEUDI, 11 juillet.

* * *

FETES DU CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION DE ST-HUBERT

En avril 1890, arrivait à St-Hubert, un prêtre du diocèse de Paris, M. l'abbé Léon Muller, qui, le premier fut officiellement en charge de la paroisse comme prêtre résident. Immédiatement une église était bâtie. Voici donc 50 ans que notre paroisse est née.

Rien de plus naturel, n'est-ce pas, que de marquer cette date par l'érection d'un monument commémoratif aussi digne que possible du grand événement dont nous voudrions perpétuer le souvenir. Le sujet choisi, comme étant le mieux en harmonie avec les douloureux événements d'Europe, est un "CALVAIRE", à ériger le plus près possible du site de l'église de 1890.

Pour l'exécution de ce projet, et la préparation des fêtes qui doivent avoir lieu en septembre prochain, en assemblée générale des paroissiens, le 16 juin, a été élu un comité spécial de 6 hommes: MM. J. Raiwet, Ernest Gatin, J.-J. Hawkins, J.-W. Brodeur, M. Boutin et Arthur Jordens, et 6 dames: Mesdames J.-W. Brodeur, M. Cottin, J. Brulé, B. Jeannot, Maur. Gérard, et Mlle M.-L. Mullie.

Président: J.-W. Brodeur, vice-président: A. Jordens, secrétaire, Mme M. Gérard, trésorier: M. Boutin.

Présidents d'honneur, le Rév. Père Curé, et M. F. Dunand, le grand-père de la paroisse, et le premier venu parmi les survivants encore à St-Hubert (1891).

Dès le 18 juin, le Comité se rendait sur les lieux, et le site du Calvaire était fixé.

Le lundi, 24 juin, une équipe de plusieurs paroissiens, Gérard Brulé en tête, commence les travaux d'excavation. Le mardi, 25, une autre équipe, J. Raiwet en tête, pose la première assise de la base du monument. Arthur Gérard, et Cie, procède ensuite à la maçonnerie, et il va en être ainsi jusqu'à complète exécution du projet.

* * *

TOURNEE DU PATRIOTE

Lundi, 24 juin, la tournée du "Patriote" donnait à St-Hubert sa grande séance cinémathographique de films sonores. Le premier sur l'itinéraire, St-Hubert à tenu à se rendre digne de cet honneur. Aussi, assistance nombreuse, presque tous les anciens abonnés étaient là, et plusieurs nouveaux sont venus allonger la liste.

Plusieurs étrangers de marque nous ont, à cette occasion, honorés de leur présence: M. l'abbé A. Giguère, curé de Dumas, M et Mme Lefebvre de Whitewood, et les familles: Sirois de Kennedy, et Grimeau, de St-Luc.

De ce côté-là, donc, beau succès. Mais, plus beau succès encore du côté de la séance en elle-même. A ceux qui n'ont pas vu les deux superbes films: "La Fille de la Madelon", et le "Congrès Eucharistique de Québec", il manquera toujours quelque chose.

Avis aux Franco-Canadiens qui vont avoir l'honneur de se trouver sur le passage de la Tournée du Patriote.

DÉMANGEAISON ARRÊTÉE RAPIDEMENT

Soulagement rapide aux démangeaisons de l'eczéma, des éruptions et autres affections cutanées provenant de causes externes.

Employez la Prescription D.D.D.

Une bouteille de 35c chez les pharmaciens vous convaincra, ou votre argent remis. 39F

NOUS DELIVRONS

Prescriptions remplies avec soin

Vous trouverez ici tout ce qui s'achète dans une pharmacie

PHARMACIE

Bamford

En face du magasin Woolworth

TELEPHONE 2011

Le Magasin de Linge pour Dames

le plus complet en Saskatchewan

Grand assortiment et prix très modérés·

MORGAN'S

Avenue Centrale Prince-Albert

MODERNISEZ votre RESIDENCE....

LES REPARATIONS ET LES REMANIEMENTS SONT FACILES ET PEU DISPENDIEUX

L'on juge de l'âge d'une maison comme celui d'une personne — par l'apparence. Il n'y a aucune raison pour qu'une maison bâtie en 1898 ne démontre pas une nouvelle période de prospérité.

Les styles d'architecture changent fréquemment et les commodités sont continuellement améliorées, mais il n'y a pas de nécessité pour qu'une vieille maison bien bâtie porte les marques du temps.

La modernisation, à la manière que nous concevons cette importante activité, peut rendre à votre maison cette apparence d'un foyer de 1940, peut importe le temps où a été bâtie cette maison.

Les prix sont égalcment très bas — et les paiements sont faciles. Les paiements mensuels, dont vous ne vous apercevrez pas, peuvent donner à votre maison l'apparence d'une nouvelle propriété avec tous les avantages d'un foyer rajeuni.

Adressez-vous à nous aujourd'hui.

NORTH STAR LUMBER Co. Ltd.

Où vous trouverez du bon charbon

Bureau-Chef à Prince-Albert (tél. 2161)

Bureau de la ville (tél 2775)

Avis a ceux qui désirent aider aux réfugiés

Le Comité des OEUVRES DE GUERRE DES FRANCAIS DE LA PRAIRIE constitué à Winnipeg, avec l'autorisation du Gouvernement Fédéral, et sous la présidence de M. Henri Beaugearel, consul de France, s'adresse au public canadien comme à ses compatriotes et leur demande de l'aider par leurs offrandes à continuer son travail d'entr'aide aux réfugiés, aux enfants évacués des grandes villes et aux soldats. Les besoins sont immenses. L'indication d'un seul chiffre suffira: plus de 5,000,000 de réfugiés hollandais, belges et français sont aujourd'hui en France.

Toutes les souscriptions, quelles qu'elles soient, tous les envois d'articles tricotés et de vêtement usagés, seront reçus avec reconnaissance. On peut les adresser:

à la Trésorière, Mme Louis Le Goff, 462, rue Horace, Norwood.

au Comité des Oeuvres de Guerre des Français de la Prairie, Paris Building, Winnipeg,

au Consulat de France, 415, Paris Building, Winnipeg.

NOUVELLES

La garde civile aura 7 districts à Prince-Albert

Pour faciliter le travail de la garde civile, Prince-Albert a été divisée en sept districts. A la tête de chaque district un constable spécial sera en fonction; les sept constables s'entendront pour former le comité et décider des devoirs qui s'imposeront à l'occasion. Ce contact continuel entre eux en augmentera l'efficacité et en partagera mieux le travail. Telles sont les précisions fournies par le Constable en chef, Frank Lesley.

—:::—

Linge usagé pour les enfants réfugiés

REGINA. — La Croix Rouge de la Saskatchewan n'a, jusqu'à date, lancé aucun appel au sujet du vieux linge. Mais la présidente provinciale du Comité pour le Travail des femmes à la Croix Rouge, Mme M.-C. Kelly avertit que toute pièce d'étoffe neuve bonne à confectionner des vêtements pour les enfants réfugiés sera bienvenue aux quartiers généraux de la Croix Rouge, à Régina ou au poste local de la dite organisation.

On peut de même y faire parvenir des habits usagés, s'il est possible d'en tirer des pièces à couvre-pied ou des vêtements d'enfants.

—:::—

La prudence sur la route

REGINA. — Des bulletins radiophoniques, grâce au Bureau du Trafic et de la Sureté provinciale, atteignent chaque jour les auditeurs de nos différents postes, sauf un, et leur rappellent les lois de la circulation, la prévention des accidents, la protection des piétons, les dangers de la gasoline rouge. Tout y redit la prudence.

M. R.-W. Brownbridge, directeur de ce Bureau, dit avoir reçu demande de Flin Flon pour copie de ces messages à la radio. Le poste nord-manitobain transmet à son tour cette littérature. Le poste de Régina qui n'entre pas en liste donne tout de même chaque semaine quelque commentaire aux lois de la prudence sur la grande route.

Cette lutte de prévention lancée à la mi-mai se poursuivra jusqu'au premier octobre. Le nombre toujours croissant des accidents de la route est dû sans doute à l'augmentation de la traction motorisée; aussi nous attendons bon résultat des démarches entreprises pour les restreidre en nombre et en importance.

—:::—

AIDE AUX CULTIVATEURS

OTTAWA. — A une question des députés de l'ouest qui ont prétendu que certaines municipalités avaient reçu avis que les secours aux cultivateurs, victimes de la sécheresse, seraient discontinués au mois d'août, le ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Gardiner a répondu que la politique que l'on a suivie depuis dix ans sera maintenue et que les secours seront accordés suivant la nécessité de chaque cas.

—:o:—

BUDGET DE DIX MILLIARDS

WASHINGTON, — On affirme que le président Roosevelt a l'intention de dépenser au delà de dix milliards de dollars pour pousser rapidement le programme d'armements, soit plus du double du présent budget de $5,082,310,080, et plus que le budget spécial de 1918.

—:o:—

LES SAUTERELLES MENACENT LA RECOLTE DANS LE SUD-OUEST DE LA PROVINCE

REGINA. — De 130,000 à 150,000 acres de blé seront totalement détruites par les sauterelles, si l'on ne prend immédiatement les mesures nécessaires pour empoisonner et détruire ces insectes. Tels sont les estimés que le Gouvernement a réalisés en s'appuyant sur les chiffres de 1936.

—:::—

LE SENATEUR GRIESBACH NOMME INSPECTEUR DE L'ARMEE

OTTAWA. — On a annoncé au ministère de la Défense nationale, la nomination du major-général W. A. Griesbach, sénateur conservateur de l'Alberta, au poste d'inspecteur général des unités de l'armée dans l'ouest du Canada.

CHEMISES BLANCHES

Beaucoup d'hommes donnent encore leur préférence aux chemises blanches pour la saison d'été. Ca semble et c'est plus frais. Nous en offrons tout un assortiment, avec collet de toute forme et à des prix des plus variés. — Il y en a à collet mou, à collet joint et non empesé, à bande avec deux collets passés à l'amidon.

Grandeur, longueur des manches au choix.

Prix variant de $1.50 à $3.

RALPH MILLER LTD.

915 Ave centrale Prince-Albert, Sask.

Le rendez-vous des fervents de la mode.

Petit courrier d'Europe

FRANCE

Notre civilisation succombera-t-elle

PARIS. — La France métropolitaine vient de capituler devant la guerre-éclair, la guerre-épouvante, la guerre totale. De cette lutte gigantesque, elle sort mutilée, asservie et dépouillée. Les répercussions de cet effondrement qui ne s'est produit qu'après d'héroïques, d'opiniâtres combats dans lesquels l'agresseur a dû sacrifier les centaines de mille hommes, ne tarderont pas à se faire sentir dans le monde entier. Trop d'institutions françaises étaient généreusement mises au service de l'humanité, trop d'exemples illustres et d'élans splendides ont été fournis à l'univers par ce pays de la grandeur et de la mesure pour qu'un obscurcissement de la France ne comporte pas en même temps un affaiblissement de la civilisation en dehors de ses frontières. Mais à cause même de la perennité de ses institutions et de son intarissable rayonnement sur le monde civilisé, la France immortelle se remettra un jour des profondes meurtrissures que lui a infligées son ennemi séculaire, l'Allemagne qui s'est appuyée pour sa conquête sur la perfidie de l'Italie fasciste.

—:::—

NORVEGE

Le "Scharnhorst" est bombardé

OSLO. — Un aviateur anglais qui est allé récemment bombarder les côtes de la Norvège, pays militairement occupé par l'Allemagne, a rapporté avoir logé une de ses bombes sur les superstructures du croiseur de bataille nazi, le "Scharnhorst". L'explosion, dit-il, se produisit tout près de la cheminée.

Le "Scharnhorst" est, avec le "Gneisenau", la plus grosse unité de la flotte actuelle du IIIe Reich. Ces deux lourds bâtiments jaugent chacun 26,000 tonneaux. Ils sont aussi les deuxièmes du nom dans la flotte. Les deux premiers, puissants cuirassés pour leur époque, avaient près de 8 ans d'âge lorsqu'ils furent coulés à la bataille navale des îles Falkland, dans l'Atlantique-Sud, le 8 décembre 1914, par l'amiral anglais Sturdee, commandant l'"Invincible" et l'"Inflexible": Le "Scharnhorst numéro 1 était le navire-amiral du comte Von Spee, dont le nom a été donné plus tard au cuirassé de poche qui s'est ignominieusement sabordé au large de Montévidéo en décembre 1939. Gérard von Scharnhorst était un général prussien du début du XIXe siècle qui réorganisa l'armée prussienne après la paix de Tilsit. Le comte Neithardt von Gneisenau était aussi un général prussien et un stratégiste de la même époque.

—:o:—

ALLEMAGNE

Suprématie germano-américaine

BERLIN. — Le parti nazi organise, à la faveur des succès allemands en France, une nouvelle campagne de prestige pour les différents "bunds" ou organisations des citoyens américains d'origine allemande. Il y en a quelques millions aux Etats-Unis qui sont fiers, du Vaterland et qui relèvent la tête depuis quelque temps. C'est l'intentention de Hitler, d'après ses déclarations à M. Rauschning publiées dans le livre "Hitler m'a dit..." de donner la suprématie aux germano-américains en Amérique du Nord. Cela constitue un péril intérieur qui s'ajoute maintenant au péril extérieur.

—:::—

Le projet de M. Roosevelt est vaste

HYDE PARK, — Le président Roosevelt a qualifié de bandits les personnes qui s'opposent au plan de pan-américanisme d'organisation économique qu'il veut instituer et par lequel, a-t-il dit, il se fera des ventes pour $2,000,000,000 en exportations américaines au delà de l'hémisphère occidental.

Il a de plus attribué à la partisanerie ,les critiques adressées par certaines personnes au sujet de la nomination de deux républicains à la direction de l'Etat, uommément Frank Knox et Henry L. Stimson, respectivement secrétaire de la marine et secrétaire de la guerre.

Sa façon douce de parler avec un sourire ne l'a pas cependant empêché d'employer des mots durs. Mais, selon toute probabilité, il ne tiendra compte des critiques qui pourraient s'élever concernant deux entreprises d'un autre plan en vue de maîtriser les ressources physiques et économiques des Amériques pour empêcher l'influence des puissances de l'axe de ce côté de l'Atlantique.

Dans une déclaration officielle, il a précisé que les mesures de coopération économique pan-américaine font parti d'un programme de défenses économiques qui supplémenteraient celui de la défense militaire. Il se peut que le Canada y participe.

"Ces mesures sont entreprises en vue de sauvegarder la paix dans l'hémisphère occidental et de protéger l'économie de notre pays et celle des Amériques contre les répercussions de l'ordre international troublé".

Malheureusement, dit le président aux reporters, certains pensent que le programme économique signifie l'importation aux Etats-Unis du surplus entier du boeuf de l'Argentine.

Actuellement, le programme demande la mise en commun des récoltes que l'on détient dans les entrepôts en vue de les exporter.

En ce qui concerne les républicains, M. Roosevelt a fait remarquer qu'il pensait, l'avant-veille, aux différences entre les peuples.

Il y a ceux qui pensent en patriotes et ceux qui pensent selon la partisannerie.

Il se peut que les détails du programme économique soient annoncés dans quelques semaines, à la Havane, lors d'une conférence pan-américaine.

Le plan du président fonctionnerait à peu près ainsi. Chaque pays intéressé fournirait le capital. Une société financière pourrait être formée en vue de manier les commodités. Ou encore, plusieurs compagnies pourraient être établies en vue de manier les simples produits communs, tels que le boeuf, le blé, le maïs, le coton et le café.

Les produits seraient vendus après leur mise en commun, aux acheteurs en dehors de cet hémisphère.

Ainsi, si l'Allemagne essayait le troc avec les Amériques, elle aurait à se soumettre à une agence internationale au lieu de traiter avec des nations individuelles et elle serait incapable de tirer l'avantage de la compétition dans les prix.

En fait, le plan paraît être un système international d'exportation qui ne s'est pas encore vu.

PHARMACIE DUNCAN

AVENUE CENTRALE

PRESCRIPTIONS

Articles de pharmacie

Bonbons, papeterie, etc.

Téléphone 2155

NOUS LIVRONS

UN SOUVENIR ETERNEL

Ce monument(haut de plus de 3 pieds) avec quarante lettres inscrites gratuitement en n'importe quelle langue, — et le transport payé jusqu'à votre station, seulement $14.00.

Ecrivez, — en votre langue si vous le préférez, — pour obtenir un catalogue gratuit, bien illustré et montrant une grande variété de monuments, de caractères, d'épitaphes et donnant des renseignements complets. Les prix varient de $7.00 à $50.00. (Pas d'agents)

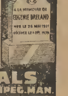

MILN MEMORIALS

109 CHANDOS AVE. WINNIPEG. MAN.

G

EXAMENS DE FRANCAIS DE L'A.C.F.C.

Dons reçus:

Les Filles de la Croix, Laflèche	volume
Monsieur l'abbé J.-P. Le Sann, Titanic	1.00
Madame Joseph-H. Lemire, Coderre	1.00
Monsieur Alphonse Jullion, St-Hippolyte	2.00
Anonyme, Montmartre	2.30
Monsieur J.-E. Ouellet, Domrémy	1.00
Monsieur Théophile Sherperel, Titanic	1.00
Monsieur Pierre Bienvenue, Carlton	1.00
Monsieur Pierre Fiolleau, Titanic	.50
Monsieur Berchmans Rio, Titanic	.50
Monsieur Clément Mercereau, Carlton	.50
Monsieur Arsène Mercereau, Titanic	.50
Monsieur Arsène Fiolleau, Titanic	.25
Monsieur Pierre Robin, Carlton	.50
Monsieur J.-B. Mauvieux, Titanic	.50
Madame J.-B. Baynton, Carlton	.50
Monsieur Gustave Mercereau, Titanic	.50
Mademoiselle Yvonne Rio, Titanic	.50
Ecole St-Jean-Baptiste, Titanic	1.00
Ecole St-Cyrille, St-Hippolyte	1.00
Ecole lu village de Vawn	1.00
Ecole du village. Dollard	1.50
Ecole séparée et couvent, Laflèche	1.50
Ecole séparée, Prince-Albert	3.25
Ecole du village et couvent, St-Brieux	3.60

A l'occasion des examens de français l'Association Catholique Franco-Canadienne tend la main a tous ses amis en faveur de l'oeuvre vitale de l'enseignement du français.

Elle offre ses plus vifs remerciements aux bienfaiteurs dont les noms paraissent ci-dessus et souhaite qu'ils trouvent de nombreux imitateurs.

Les offrandes seront reçues avec reconnaissance au Secrétariat de l'A.C.F.C., Vonda, (Sask.).

"B" STANDS FOR Bohemian

"BOHEMIAN" stands for Beer at its Best

76-8

THE PRINCE ALBERT BREWERIES LTD.